



Renforcer l'attractivité productive et résidentielle de la Thiérache

DOSSIER DE CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER

PAYS DE THIÉRACHE

2014 - 2020



PETR DE THIÉRACHE

Avril 2015





SOMMAIRE

Chapitre 1 : Diagnostic territorial	5
Chapitre 2 : La description de la stratégie locale de développement et de ses objectifs	13
Chapitre 3 : Le plan d'actions	16
Maquette financière	38
Chapitre 4 : Description de la gouvernance	39
1. Le portage du GAL	39
2. La description du processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions	39
3. Le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de programmation	40
4. Le projet de grille d'analyse pour sélectionner les projets	40
Chapitre 5 : Description des modalités de gestion et de suivi de la stratégie	41
1. Pilotage	41
2. Animation	41
3. Processus de montage et de sélection des dossiers	43
4. Suivi et évaluation	46
Chapitre 6 : Description de la méthode d'évaluation	47
Annexe 1 : Délibération du PETR	52
Annexe 2 : Liste des Communes et EPCI	55
Annexe 3 : Liste des personnes interrogées	56
Annexe 4 : Grille de sélection des dossiers	57
Annexe 5 : Composition du Comité de Programmation	58
Annexe 6 : Arborescence LEADER	59



PRÉFACE

2015 est une année charnière

pour le Pays de Thiérache qui se trouve confronté à de nombreuses évolutions qui nécessitent de redéfinir de manière cohérente les priorités et stratégies d'actions du territoire à l'horizon 2020.

En effet, les évolutions institutionnelles, la fin de la programmation LEADER 2007-2013 et la génération suivante, ont conduit le PÉTR à repenser de manière concertée ses différents documents stratégiques et notamment sa candidature LEADER.

L'ambition de notre candidature consiste à « Renforcer l'attractivité résidentielle et productive du Pays de Thiérache » ou comment démontrer qu'il est possible de contribuer au bien être de ses habitants en conjuguant intérêts économiques, offre de services et identité territoriale.

En ma qualité de Président du PÉTR de Thiérache, ma volonté est de saisir de nouveau l'opportunité des crédits européens pour rendre notre Pays dynamique et attractif en soutenant les initiatives y contribuant.

Il appartient aux forces vives du territoire de concrétiser, à l'image du programme précédent, cette aventure collective pour que LEADER demeure un laboratoire d'innovation au service du développement de la Thiérache.

Thierry Verdavaine
Président du PÉTR de Thiérache

CHAPITRE 1

Diagnostic territorial

PRÉSENTATION DU CONTEXTE

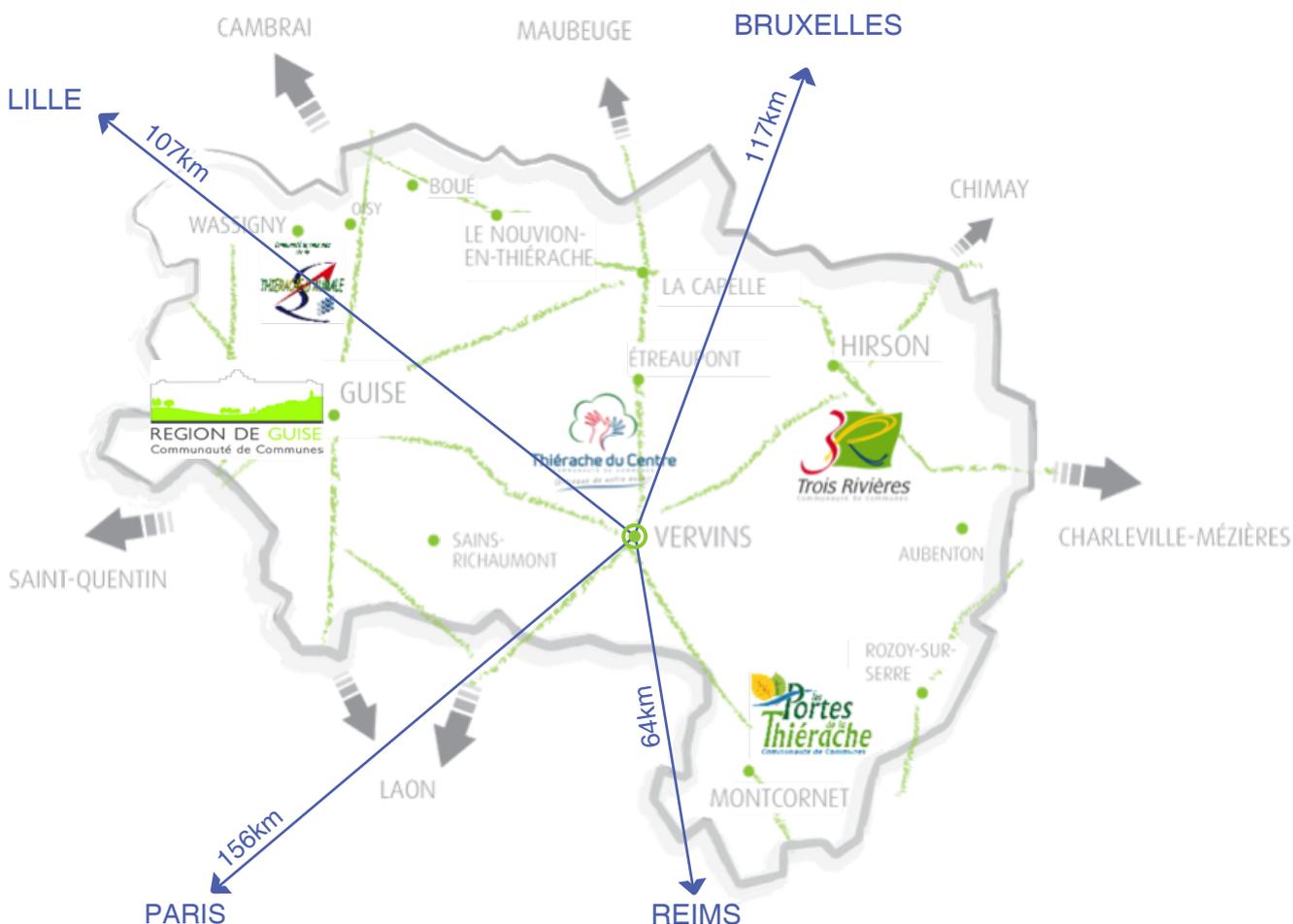
SITUATION GÉNÉRALE

Le Pays de Thiérache compte 74 251 habitants selon le de recensement 2011 (cf note de synthèse) répartis sur 160 communes (voir liste des communes en annexe), elles-mêmes regroupées en 3 Cantons et en 5 Communautés de communes (Thiérache du Centre, Pays des 3 rivières, Région de Guise, Thiérache d'Aumale Portes de la Thiérache).

LOCALISATION ET TRANSPORT

► Localisation au cœur des espaces dynamiques européens.

Le Pays de Thiérache se situe au nord du département de l'Aisne, à la limite sud du département du Nord et accolé à la frontière belge. Il est au cœur d'un espace rassemblant plus de 90 millions d'habitants dans un rayon de 300 km autour de la Thiérache.



Déficit des connexions routières

Malgré cette position favorable, le territoire est contourné par les grands axes routiers de communication. En effet, il n'y a aucun axe autoroutier dans la Thiérache, et le plus proche, l'A26, est à 40 km en moyenne.

Les seuls axes routiers importants qui desservent le Pays sont la N2 et la N29. Leur fonction d'axes de passage est limitée, du fait du réseau autoroutier se situant à distance relativement raisonnable.

Insuffisance du réseau de transport en commun

L'offre de transports en commun sur le territoire est particulièrement limité, tant sur le plan routier (bus) que ferroviaire.

Pour palier partiellement à ce déficit, les décideurs locaux ont choisi de mettre en place un service de transport à la demande, «Herbus», permettant d'assurer les déplacements élémentaires des résidents.

ORGANISATION SPATIALE

Émiettement territorial

Le Pays de Thiérache est marqué par l'absence de pôle urbain fort et par l'émiettement de bourgs-centres de petites tailles.

Ceci s'explique en partie par l'importance passée de l'industrie rurale, elle-même imbriquée dans le tissu agricole, puis dans son effondrement après la guerre.

Polarisation des unités urbaines avoisinantes

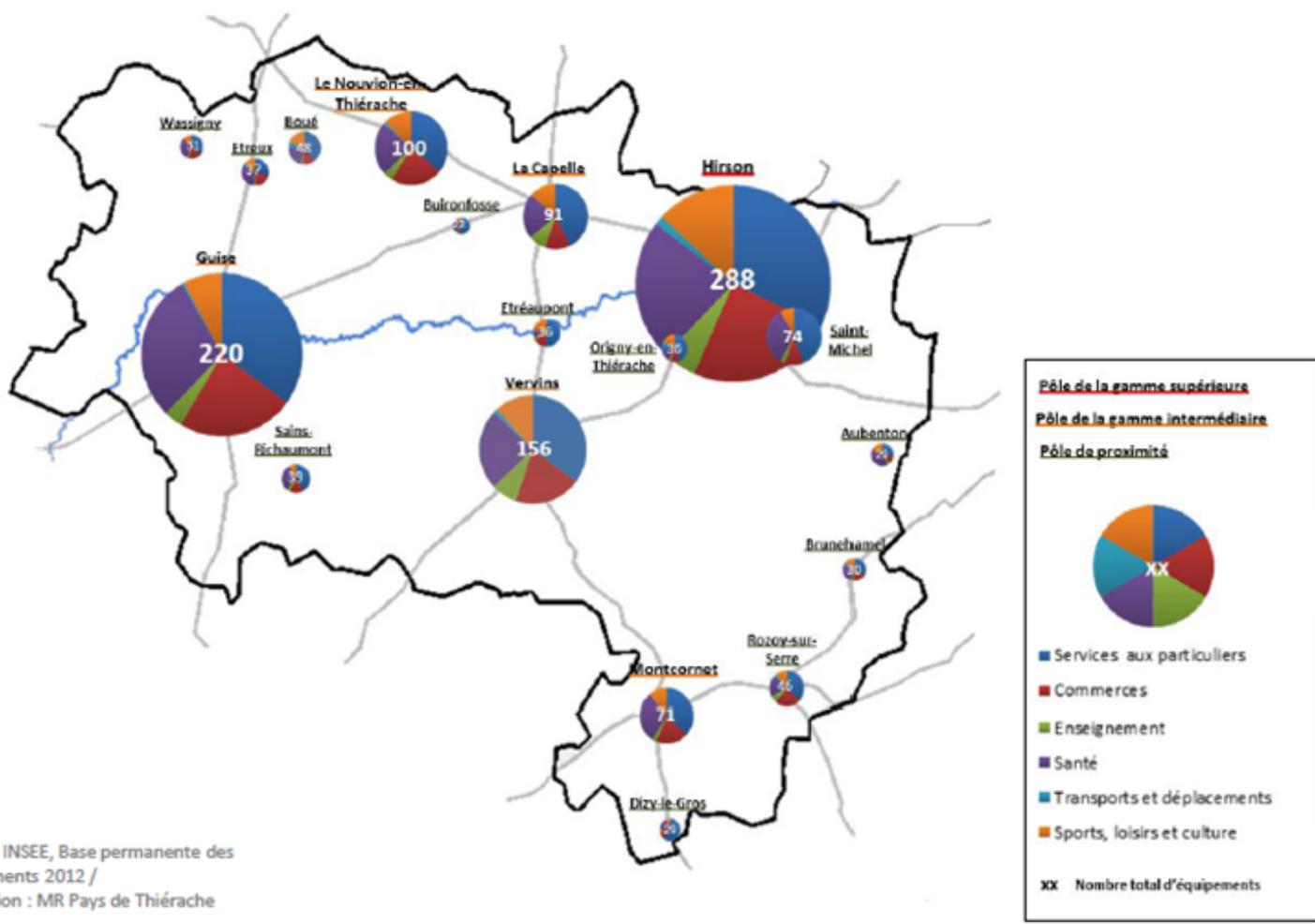
Comme le territoire manque de pôles urbains forts, la population se disperse et échange davantage avec les pôles extérieurs voisins - Valenciennes, Maubeuge, Saint Quentin et Laon. En conséquence, le Pays doit mettre en place des réseaux et créer des partenariats pour la convergence et la mutualisation des actions avec ses voisins, y compris belges, dans les domaines relevant de la santé, de l'environnement, du tourisme et plus généralement de l'économie et des services.

Accès aux services et équipements

Les populations ne vivant pas dans les bourgs-centres souffrent d'un accès limité aux commerces et aux services de proximité. Phénomène consécutif à des freins culturels et physiques à la mobilité, accentué selon le public concerné (personnes âgées, personnes en recherche d'emploi, personnes en formation, ou encore les jeunes) et sa capacité à se rendre mobile.

De plus, les services dont la population bénéficie présentent une certaine hétérogénéité et une qualité variable selon les centres-bourgs.

Typologie des pôles de services en Thiérache



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► Déclin du tissu économique traditionnel

Historiquement, le développement économique du territoire s'est réalisé grâce à l'agriculture, notamment herbagère, et à l'industrie.

Cependant les mutations organisationnelles et productives ont entraîné le déclin de ces activités traditionnelles. Force est de constater aujourd'hui que le Pays peine à se reconverter et à développer le secteur tertiaire.

On constate ainsi une sur-représentation, dans la population active, des emplois agricoles et industriels par rapport à la moyenne nationale.

En effet, ceux-ci représentent respectivement 8,1% et 22,2% de la population active du territoire en 2011 comparé à 2,9% et 13,9% pour la France, la même année.

D'un autre côté, on remarque une sous-représentation des emplois tertiaires, qui représentent 63,3% de la population active contre 75,8% au niveau national.

► Perspectives de diversification

Depuis quelques années, une diversification des activités économiques s'est amorcée sur le territoire.

En lien avec les préoccupations environnementales croissantes, des activités de circuits courts, d'agriculture biologique et de rénovation énergétique des logements se sont ainsi développées.

À ce titre, la filière bois offre également un potentiel économique, notamment dans le cadre du contrat d'acteurs de la filière «Forêt-Bois du Nord-Pas de Calais et de la Picardie» dont l'objet est de structurer la filière autour de trois volets : une filière « énergie bois », une filière « bois construction » et une filière « bois d'ameublement ».

Par ailleurs, le contexte économique et démographique laissent place à l'apparition de nouvelles activités issues du secteur tertiaire avec les services à la population (maintien à domicile des personnes âgées ou les structures d'accueil) et le développement touristique du territoire.

Grâce à l'émergence de nouvelles technologies, l'expérimentation de nouveaux modes de vie en milieu rural s'opère de plus en plus, avec en particulier le télétravail et les e-services.

Ces modalités de travail et de consommation peuvent faciliter l'accueil sur le territoire de résidents et d'entreprises et générer ainsi des activités jusqu'alors inédites.

Ces perspectives de développement se trouvent aujourd'hui limitées au regard des infrastructures et de la couverture numérique du territoire.

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Préservation et reconnaissance du Patrimoine naturel

Le territoire bénéficie d'une grande qualité environnementale et d'importantes ressources naturelles diverses (forêts, eau, biodiversité). Avec près de 660 km² de zones naturelles, il est le 1^{er} Pays Picard en termes de valeur écologique de son patrimoine naturel. En atteste la présence de 23 ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et 2 zones Natura 2000 : Forêt St-Michel-Hirson et zone du Franc Bertin « Forêts de Thiérache » (reconnue en 2006). La composition des sols et le climat dans le territoire sont propices à un croisement rapide de la végétation, et en particulier celle des arbres, d'où l'importance des massifs forestiers, des prairies et des espaces boisés.

Richesses identitaires du territoire

La Thiérache se caractérise par ses prairies vallonnées, ses pommiers, ses haies, ses forêts et ses cours d'eau. Cette région verte a un savoir-faire traditionnel et local qui s'illustre notamment par deux produits phares : le Maroilles et le cidre.

Elle se distingue également grâce à un patrimoine bâti singulier composé notamment de ses 60 églises fortifiées aux toits en ardoise et aux murs en briques. Grâce à cette grande qualité environnementale et à son riche patrimoine culturel, la Thiérache bénéficie d'un cadre paysager agréable.

Potentiel touristique

En plus de cette identité forte, la Thiérache jouit de la présence d'équipements touristiques à fort potentiel de rayonnement suprarégional (Familistère de Guise, Hippodrome de La Capelle, Abbaye de Saint-Michel, EuroVelo n°3, églises fortifiées,...).

La présence de temples protestants, de petits musées locaux, d'un habitat traditionnel et de villages de caractère (tels que Parfondeval, classé parmi les Plus Beaux Villages de France) ainsi que des témoignages d'un riche passé industriel (La Rotonde ferroviaire et la tour Florentine Buire-Hirson) renforcent les atouts culturels du Pays.

Toutefois, l'offre touristique est relativement limitée et peine à se structurer (déficit d'hébergements touristiques, offre complète de loisirs liés à la nature encore insuffisante...).

La fréquentation qui en découle est encore faible, au regard du potentiel existant.

Menaces sur le Patrimoine naturel

Le Pays de Thiérache est une zone rurale basée sur l'élevage, en particulier laitier, reconnue pour la qualité de ses productions. Toutefois, cet environnement est fragilisé par la montée des grandes cultures céréalières et oléagineuses qui entraîne le retournement des terres et l'arrachage des haies.

Ces actions ont alors des répercussions dramatiques sur l'environnement : érosion de la biodiversité, banalisation des paysages et coulées de boue.

Le Pays est doté de savoir-faire agricoles et artisanaux historiques et spécifiques mais sont entrain de se perdre. Parmi les facteurs explicatifs, citons la difficulté dans la transmission des élevages à de jeunes agriculteurs désireux de perpétuer les traditions.

Nécessité d'engager la lutte contre le réchauffement climatique

Une des préoccupations majeures de notre temps est le réchauffement climatique. Il est nécessaire d'inclure désormais la notion de durabilité dans le développement local.

Des initiatives ont déjà été prises en Thiérache pour avoir recours à des énergies renouvelables avec entre autre l'installation de parcs éoliens et l'action de méthanisation. Cependant, leur impact semble marginal puisque ces actions sont dispersées et ne semblent pas être réalisées dans le cadre d'une stratégie globale.

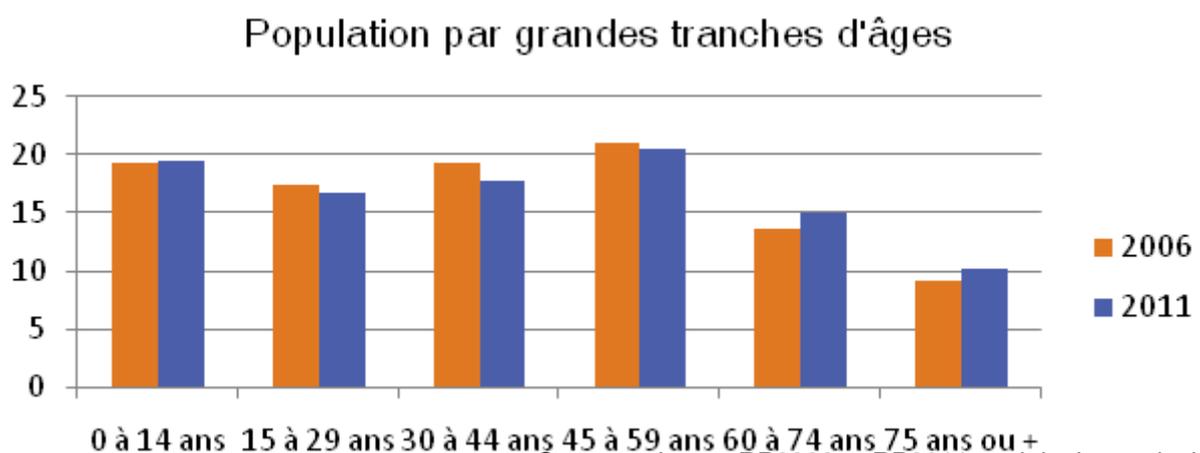
SOCIAL ET POPULATION

Déclin démographique continu

Malgré un solde naturel positif (+0,2%), la variation annuelle moyenne de la population est négative en 2011. Ceci s'explique par un solde migratoire négatif et supérieur au solde naturel. Ce déclin est consécutif au départ des jeunes et des actifs vers les grands pôles urbains proches de la Thiérache dès lors qu'ils en ont l'opportunité. Le Pays est donc victime d'une dévitalisation démographique du fait du départ massif de ses jeunes.

De plus, la baisse de la population est vouée à se poursuivre du fait du recul attendu du solde naturel engendré par la sous-représentation des classes actives et le vieillissement de la population.

Vieillessement de la population



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

L'exode des jeunes et la tendance naturelle entraînent un vieillissement de la population du territoire. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant que la Thiérache doit faire face à un déficit de médecins généralistes, aggravé par des difficultés de transmission d'activités.

La moyenne d'âge des médecins généralistes est donc très élevée en Thiérache.

Toutefois, même si la part des seniors est grandissante, il est important de souligner que ceux-ci bénéficient d'une prise en charge bien maîtrisée grâce à des infrastructures adaptées.

Mais le phénomène tendant à s'accroître, il est important de penser le développement d'une offre de nouveaux services, permettant le maintien à domicile des seniors.

Déficit d'attractivité du territoire

En dépit d'un espace de vie agréable et favorable à l'accueil de nouvelles populations, notamment européennes, la Thiérache souffre d'une faible attractivité pour de nouveaux résidents et des emplois qualifiés du fait notamment d'une offre de services incomplète et d'une qualité variable (santé, commerce de proximité, transport en commun). De plus, le territoire subit la concurrence des agglomérations environnantes. Ceci conforte la fuite des compétences et intensifie les flux sortants pour l'accès aux services et aux commerces de gamme supérieure.

Population active inoccupée, peu qualifiée, avec un faible niveau de vie

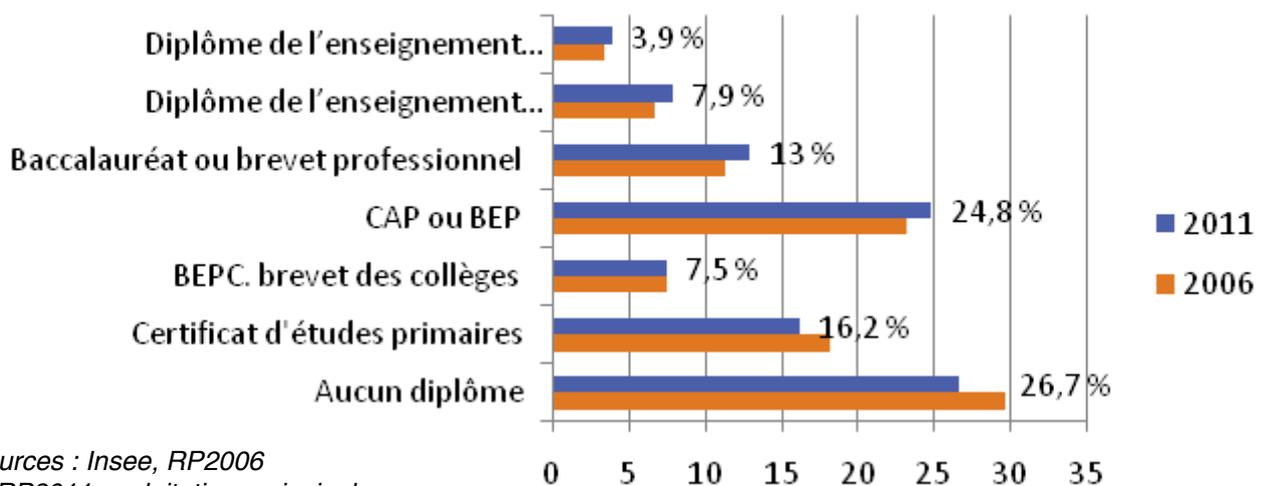
La Thiérache connaît un taux de chômage très élevé (17%) par rapport à la moyenne nationale (10.2%), en particulier à cause d'une reconversion difficile pour le territoire qui peine à se détacher de ses activités traditionnelles et se tourner vers le tertiaire, mais aussi à cause d'un taux de création et de survie des entreprises faible, comparé au reste de la Picardie, provoquant une carence en termes d'emplois en Thiérache.

La plus grande partie de la population active est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (70,30% en 2011).

Toutefois, les emplois précaires occupent une place grandissante (18,6% de temps partiels en 2011 contre 17,8% en 2006 en Thiérache), et leur part est plus importante en Thiérache qu'au niveau national (18,6% de temps partiels en 2011 contre 17,3% en France).

Au déficit de postes à pourvoir, s'ajoute une carence en termes de qualifications. En 2011, plus de 25% de la population âgée de plus de 15 ans ne détient aucun diplôme, et un peu moins de 25% de cette population possède un CAP ou un BEP.

Typologie des diplômes des actifs de + de 15 ans



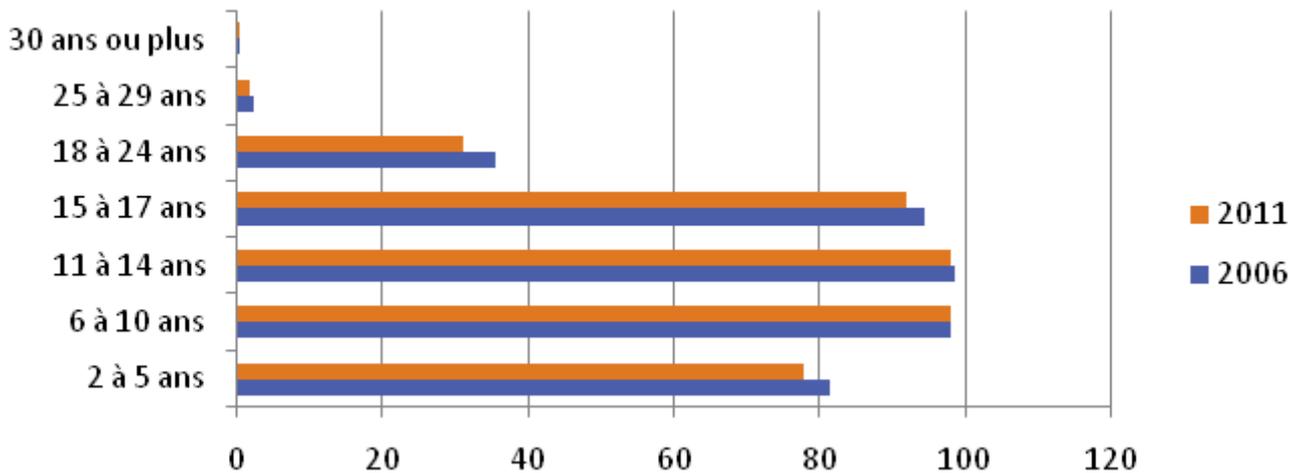
Sources : Insee, RP2006
et RP2011 exploitations principales

De ce chômage important, de cette précarité grandissante et de ce déficit de qualifications naît un phénomène de paupérisation de la population. Constat corroboré par un niveau de vie inférieur aux moyennes régionale et nationale des ménages du territoire.

Éducation

Le territoire se caractérise également par un décrochage scolaire marqué : peu de jeunes poursuivent leurs études au-delà de l'âge de scolarisation obligatoire.

Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Cependant, même lorsque les jeunes sont désireux de poursuivre leurs études en Thiérache, ils doivent rapidement faire face à une offre de formation, notamment supérieure, limitée et partiellement adaptée à leurs profils et recherches. Il est donc nécessaire d'opérer une réorganisation de l'école sur le territoire en lien avec les objectifs régionaux afin d'apporter des réponses en cohérence avec les besoins des jeunes.

Fragilité du territoire

Ce Pays souffre d'une situation sociale et sanitaire dégradée du fait d'un chômage élevé, d'une population peu qualifiée, d'une offre de soins limitée, et d'une précarité importante.

Ce constat fait écho à une forte mortalité infantile, de nombreuses pathologies graves pour les aînés, un public handicapé important, une faible scolarisation au-delà de l'âge obligatoire (7,36% des 15-24 ans ne sont pas scolarisés en Thiérache contre 5,84% en France en 2011) et de faibles résultats scolaires. L'ensemble de ces phénomènes a un impact négatif sur le mental de la population, particulièrement fataliste, en manque d'estime et peu confiante en l'avenir.

Obsolescence du parc immobilier

Le parc immobilier de la Thiérache offre une quantité « théoriquement » suffisante de logements, mais sa qualité, grevée par sa vétusté et son caractère énergivore, en limite sa commercialisation.

Toutefois, il est important de souligner les efforts importants fournis par le Pays et ses composantes, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à travers un programme d'intérêt général (PIG), mis en place en 2007 visant la résorption de l'habitat indigne et dégradé. Fort de son succès, ce programme a été reconduit en 2014, jusqu'en 2017.

Synthèse AFOM

ATOUTS

- Une grande qualité environnementale et paysagère.
- Une identité territoriale marquée et reconnue.
- La présence d'équipements à fort potentiel de rayonnement suprarégional.
- Une organisation multipolaire du territoire.

FAIBLESSES

- Des activités industrielles diversifiées mais soumises aux aléas de la conjoncture mondiale et dépendantes de centres de décision extérieurs.
- Un taux de chômage parmi les plus élevés en France et une population peu qualifiée.
- Une précarité importante et une situation sociale et sanitaire dégradée dans un contexte de raréfaction de l'offre de soins.
- Une dévitalisation démographique importante.
- Une desserte routière et ferroviaire limitée et des freins culturels à la mobilité.
- Une faible attractivité pour les nouveaux résidents et les emplois qualifiés.
- Des carences en matière de couverture numérique.
- Absence de synergies entre les villes du territoire.
- Un tissu économique de proximité fragile.
- Une activité d'élevage peu rémunératrice.
- Des outils à destination du monde économique en manque de développement.
- Une atomisation des initiatives culturelles liée à la portée des projets.

OPPORTUNITÉS

- Une situation géographique régionale et interrégionale à exploiter.
- Une localisation au cœur des espaces dynamiques européens.
- Caractère rural attractif pour de nouveaux résidents, notamment européens.
- L'expérimentation de nouveaux modes de vie en milieu rural (télétravail / e-services).
- Une diversification des activités économiques en lien avec les préoccupations environnementales croissantes (filière bois, circuits courts, énergie...).
- Des activités économiques émergentes en lien avec les services à la population (numérique, maintien des personnes âgées à domicile...).
- La présence d'équipements touristiques à fort potentiel (l'Euro Vélo 3, Parfondeval, Château fort de Guise, patrimoine religieux, Site de Blangy, Canal de la Sambre à l'Oise...).
- Développement éolien (retombées fiscales et contribution à l'autonomie énergétique du territoire).

MENACES

- L'altération du capital paysager et écologique du territoire.
- La présence des agglomérations environnantes confortant la fuite des compétences et intensifiant les flux pour l'accès aux services et aux commerces de gamme supérieure.
- Une poursuite de la baisse de la population liée au recul attendu du solde naturel du fait de la sous-représentation des classes actives couplée au vieillissement de la population.
- L'état dégradé du patrimoine fortifié.
- Une mutation agricole portant atteinte à l'activité d'élevage.
- L'absence de document de planification au niveau du Pays (SCOT notamment).
- Un appauvrissement général du territoire.

CHAPITRE 2

La description de la stratégie locale de développement et de ses objectifs.

Depuis de nombreuses années, la Thiérache doit faire face à des problèmes socio-économiques grandissants. En attestent le taux de chômage, le niveau général de qualification, les indicateurs socio-sanitaires et le déclin démographique.

Cette conjugaison entraîne une dégradation de l'image du territoire allant de pair avec une paupérisation progressive. Pour endiguer ce phénomène, les décideurs locaux se fixent pour ambition d'

« impulser le renouveau de la Thiérache »

Cette volonté s'inscrit dans la démarche d'émergence des « campagnes nouvelles ».

DU PROJET DE TERRITOIRE AU TERRITOIRE DE PROJETS

À partir du diagnostic territorial, trois enjeux ont été identifiés pour la Thiérache.



1 Redynamiser le tissu économique du territoire.

Ce qui suppose de favoriser la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'entreprenariat local et à l'adaptation de compétences. Répondre à cet enjeu passe par :

1. L'affirmation de la Thiérache comme destination touristique de 1er rang.
2. L'accompagnement et la consolidation des dynamiques artisanales et commerciales locales (économie de proximité).
3. La valorisation des pratiques agricoles du territoire (Maroilles, élevage, filières courtes...) et la création de nouveaux débouchés.
4. Le soutien aux activités industrielles (formation, main d'œuvre, télétravail, nouvelles organisations...).
5. L'amélioration de l'offre de formation (adéquation emplois/formations et acquis de base savoir-être, lecture etc...).

2 Offrir des services de qualité pour maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

En développant des services diversifiés adaptés à l'évolution des modes de vie.

1. Accompagner la réussite éducative.
2. Poursuivre les efforts entrepris en matière de mobilité.
3. Améliorer le maillage et l'accès aux soins pour tous.
4. Définir de nouvelles formes d'habitat et de services répondant aux enjeux de la dépendance.
5. Développer des services liés à la petite enfance et à la jeunesse.
6. Promouvoir des pratiques culturelles et sportives vectrices de lien social.
7. Lutter contre la fracture numérique du territoire.
8. Structurer les Services Publics en milieu rural.

3 Maintenir un cadre de vie de qualité.

En engageant la transition écologique et énergétique du territoire par de nouveaux modèles : économiques et sociaux.

1. Accompagner les nouvelles pratiques urbanistiques pour répondre aux défis environnementaux (SCOT, Plan Climat Energie...).
2. Œuvrer pour un habitat de qualité (lutte contre la précarité énergétique).
3. Préserver la faune et la flore.
4. Agir pour la qualité de la ressource en eau.
5. Développer des modes de transport alternatifs.
6. Promouvoir des formes de consommation sobres et responsables.

LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT (SLD) DU GAL DU PAYS DE THIÉRACHE : UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LE PROJET DE TERRITOIRE

La priorité définie dans le cadre de la SLD LEADER se décline en 3 objectifs stratégiques, articulés autour de 15 objectifs opérationnels eux-mêmes traduits en 7 fiches actions (voir arborescence en annexe).

Au regard des enjeux du territoire et du processus d'implication des acteurs, la priorité retenue par le Pays de Thiérache vise à

« Renforcer l'attractivité productive et résidentielle de la Thiérache »

L'attractivité du territoire - définie par sa capacité à rayonner au-delà de sa région, et à attirer de façon ponctuelle ou permanente, personnes et investissements - fait rentrer le territoire dans une dynamique vertueuse, stimulant l'emploi et la consommation, favorisant l'épanouissement des hommes et des femmes, transformant chacun d'eux en ambassadeurs et finalement contribuant ainsi à améliorer la notoriété et l'image de son territoire.

Il s'agit pour la Thiérache de miser, d'une part, sur l'**attractivité productive**, c'est-à-dire d'être en capacité de maintenir et d'attirer des activités dynamiques et des facteurs de production tels que les capitaux, les équipements, les entreprises et les travailleurs qualifiés.

D'autre part, sur l'**attractivité résidentielle** ou comment capter les personnes et avec elles leurs revenus, en provenance de l'extérieur du territoire.

À ce titre, la volonté d'affirmer un espace de vie attractif pour les résidents et les activités économiques conduit à poser **trois ambitions** :

➤ **Être un territoire attractif et visible**

LEADER doit jouer un rôle dans l'émergence d'une image positive, vivante et attractive à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire. La volonté d'affirmer son identité consiste à attirer et maintenir les populations sur le territoire, mais aussi renforcer les liens d'appartenance des résidents et de leur implication dans la vie locale. Il s'agit de faire évoluer l'image et l'identité du territoire en valorisant ses ressources (humaines, productives et patrimoniales...). Cette orientation implique dès lors de valoriser, de promouvoir et de qualifier les éléments identitaires de la Thiérache dans un but de rayonnement territorial, concourant à sa notoriété.

➤ **Être un espace de vie de qualité**

L'attractivité d'un territoire repose également sur ses aménités. Une offre de services accessible est un socle essentiel à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité économique et résidentielle du territoire. En raison de son organisation multipolaire, sans aucune unité urbaine présente, la Thiérache dispose d'une gamme de services hétérogène. Par endroit, le maillage s'est densifié pour répondre à des besoins spécifiques (personnes âgées, petite enfance) mais dans la majorité des cas, il s'est progressivement desserré et concentré dans les centres-bourgs.

Aussi, le territoire se doit d'être plus ambitieux dans l'offre de services culturels, ludiques et sportifs qu'il entend proposer pour le bien-être de ses habitants. Cela nécessite une lisibilité d'ensemble pour recenser les ressources sur le territoire, poursuivre les investissements dans de nouveaux services et équipements, activer les complémentarités à travers la mutualisation et la mise en réseau des acteurs et adapter l'offre aux besoins identifiés.

➤ **Être un territoire dynamique doté d'un tissu économique vivant**

Considérant le déficit d'image et le manque de lisibilité du territoire à l'extérieur, la Thiérache doit affirmer ses spécificités, revendiquer ses atouts, potentiels et existants, pour garantir une installation durable des entreprises et offrir au territoire de nouvelles opportunités de développement.

Le Pays mise alors sur un système économique résidentiel performant (secteur touristique, artisanat, commerce de proximité).

Activités non délocalisables, le tissu artisanal et commercial et l'activité touristique apparaissent comme des secteurs créateurs d'emplois et concourant à la qualité de vie des habitants.

Plus que jamais, ils offrent de réelles perspectives de développement pour s'inscrire dans les tendances exprimées par les consommateurs, qu'ils soient touristes ou résidents.

Fort de son expérience précédente, le territoire inscrira de nouveau son action à travers les principes fondamentaux de LEADER.



La SLD LEADER a été élaborée dans le respect des principes du « développement soutenable » affirmant ainsi la **complémentarité** des sphères économique, sociale et environnementale. En témoigne, entre autres, l'objectif de valorisation économique du patrimoine paysager et des productions induites. Les champs d'intervention définis dans la présente candidature sont pensés dans une logique **ambitieuse d'innovation** et de mutualisation afin de généraliser des pratiques encore peu développées sur le territoire.

Chaque bénéficiaire devra estimer les retombées de son projet à travers une **démarche évaluative**. La situation géographique du territoire, la nouvelle configuration des entités régionales et la conjugaison des intérêts économiques invitent les acteurs locaux à donner à leurs projets un nouveau rayonnement.

Le dispositif de coopération prévu à cet effet permettra d'initier et de capitaliser sur des partenariats trans-territoriaux.

CHAPITRE 3

Le plan d'actions

FICHE ACTION n°1

ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ ET PROMOUVOIR LES ATOUTS DU PAYS DE THIÉRACHE.

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Au carrefour du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie et de la Belgique, le Pays de Thiérache a une identité forte, marquée par son histoire et la richesse de ses patrimoines (naturels, culturels et savoir-faire). Pourtant, il reste méconnu de sa population et des territoires voisins. Les difficultés socio-économiques de la Thiérache, conséquences de mutations industrielles et agricoles successives, ont laissé une empreinte négative sur l'image du territoire à l'extérieur. En attestent les récentes sorties médiatiques nationales consacrées aux problèmes sociaux du territoire. Souffrant de cette dévalorisation croissante, son attractivité pour les touristes, les entreprises ou de futurs habitants s'en ressent. Convaincu de la qualité de ses patrimoines et de ses talents locaux, le Gal du Pays de Thiérache a fait le choix, par cette fiche action, d'œuvrer à l'émergence d'une image positive du territoire qui permettrait d'accroître sa capacité à attirer des populations et des activités économiques contribuant ainsi à sa redynamisation.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique :

- Contribuer à l'émergence d'une image positive du Pays de Thiérache et la faire connaître à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Lutter contre les clichés et l'image négative de la Thiérache à l'extérieur.
- Faire connaître la Thiérache comme espace touristique, résidentiel et économique accueillant et ouvert aux territoires voisins.
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

Effets attendus

- Un renforcement du sentiment d'appartenance de la population et de son implication dans la vie locale.
- Une meilleure image de marque à l'extérieur (niveau régional, national, transfrontalier, européen).
- Un accroissement des investissements extérieurs et de nouveaux habitants sur le territoire.

Descriptif des actions

► Marketing territorial :

- **Création d'une image commune du territoire**, s'appuyant sur les composantes de l'identité thiérachienne (destination touristique « Pays de Thiérache », les ressources naturelles et culturelles, les savoir-faire (gastronomie, arts, secteurs innovants) et déclinaison des supports de communication dédiés.
- **Définition de lignes et de supports de communication** : charte graphique, supports multimédias ou matériels de promotion, conception d'un plan de communication, de relations publiques via la réalisation de films promotionnels, de campagnes publicitaires dans la presse (écrite, radio, TV, internet), la conception d'une publication relatant l'activité du Pays et de ses acteurs (publication à part et à travers les magazines des EPCI) l'identification d'ambassadeurs du territoire (économiques ou privés)....
- **Élaboration d'une marque territoriale** en lien avec l'Office de Tourisme autour de son slogan « *La Thiérache, on s'y attache* ».

► Évènementiels :

- **Organisation d'évènements phares (à rayonnement interrégional *a minima*)** qui pourraient reposer sur un/des marqueurs du territoire (à titre d'exemples) :
 - le patrimoine fortifié (exemples : marchés et/ou fêtes médiévales) ;
 - le Maroilles (exemple : festival international culinaire) ;
 - le patrimoine naturel et les équipements sportifs (exemples : évènementiel sportif : équestre éco-trail, raid, défi nature, sport aventure...) ;
 - les savoir-faire locaux ;
 - musiques actuelles et art de rue ;
 - expositions ou programmations temporaires.
- **Organisation d'évènements thématiques (à rayonnement territorial *a minima*)**: « La semaine/ le mois du Pays de Thiérache » à partir d'une mise en réseau d'évènements culturels ou sportifs mettant en avant les atouts du territoire auprès de la population (journée portes ouvertes des musées, des sites touristiques, des équipements culturels et sportifs ; menus spéciaux chez les restaurateurs ; promenades à vélo ou à pied inédites...).
- « **Le trophée des excellences** » : évènement annuel permettant de mettre à l'honneur et de récompenser un talent du territoire : un citoyen, une entreprise, une association ayant contribué au rayonnement positif du territoire à l'extérieur. Cette récompense peut être envisagée par catégorie (secteur sportif/économique/artistique/agricole...).

Bénéficiaires

Le PETR, les collectivités territoriales et leurs groupements, l'office du tourisme.

Dépenses éligibles

► Investissements matériels :

- Frais de communication : conception et diffusion de documents, sur tous supports
- Achat de matériel : biens non amortissables, achat de petits matériels et équipement lorsqu'il est l'objet de l'opération (achat, location, pose, ...)

► Investissements immatériels :

- Dépenses directes de personnel : frais salariaux (sont compris dans les dépenses de rémunération les salaires et les charges liées ainsi que les traitements accessoires prévus par les conventions collectives ou au contrat de travail), frais de déplacements et de restauration (sur justificatifs de facturation ou calculés sur la base d'un justificatif des distances parcourues).
- Dépenses directes de conseil et d'études : études de faisabilité, de marché, pour la création de nouveaux partenariats.
- Dépenses de location à condition qu'elle soit directement liée à l'activité.

► Animation :

- Dépenses d'animation : frais liés à des actions d'information, de communication, de promotion, de sensibilisation, de démarchage.

Critères de sélection des projets

► Méthode de sélection :

Les projets peuvent être sélectionnés au fur et à mesure lors des réunions du Comité de Programmation.

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

Dans le cadre de l'évaluation des projets, le Comité de Programmation attribuera des points pour chaque critère. La somme des points permet d'établir une note finale. Cette note finale doit être supérieure à un seuil minimum défini préalablement par le Comité de Programmation pour que le projet puisse être retenu.

► Principes retenus pour définir les critères de sélection :

En complément des critères généraux de sélection des projets (définis à travers la grille de sélection), des critères spécifiques à cette fiche action ont été développés :

- Implication des acteurs du territoire dans la conception et l'organisation d'événementiels ;
- Capitalisation sur les démarches de communication et d'événementiels existantes.

Plan de financement

	Coût Total Fiche action (taux de base appliqué)	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Maître d'ouvrage
En €	781 250.00 €	250 000.00 €	62 500.00 €	468 750.00 €
En %	100%	32%	8%	60%

Taux de cofinancement FEADER moyen : 32% du coût de projet

Modalités spécifiques de financement (forfait, plafond, planchers, ...)

Type de soutien : la subvention est accordée sous la forme d'une aide directe (sous réserve de l'obtention d'un cofinancement public).

Taux de base : 40% dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe max de 80% de la dépense publique

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra pas être inférieur à 5 000 €.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation**Indicateurs de résultats :**

- Fréquentation des sites touristiques
- Installation de nouvelles entreprises/de nouveaux résidents
- Évaluation du sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire

Indicateurs de réalisation :

- Études et enquêtes réalisées
- Nombre de campagnes de communication
- Audiences visées
- Audiences touchées
- Nombres de visiteurs aux évènements réalisés dont population locale

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR : Sans objet

Cofinancements mobilisables : Région, Département, PETR, Communautés de Communes

Références aux dispositions juridiques du FEADER

Articles 42, 43 et 45 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Articles 34 et 35 du Règlement n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Références aux objectifs du Cadre Stratégique Commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Sous-Priorité 6B : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

FICHE ACTION n°2

CONFORTER L'IDENTITÉ DE LA THIÉRACHE EN SOUTENANT LA PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES THIÉRACHIENS.

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le Pays de Thiérache est un territoire agricole, où les activités d'élevage et d'herbage occupent toujours une place importante. Au cours des siècles, l'agriculture a dessiné les paysages du territoire mêlant bocages, prairies et espaces boisés, offrant un patrimoine naturel préservé et de qualité. Elle a permis d'hériter de productions et de savoir-faire agricoles de grande qualité. Le Maroilles et le cidre en témoignent. Cette tradition est aujourd'hui menacée par les mutations agricoles qui impactent à la fois la typologie des exploitations, leurs tailles et leur nombre. Ce phénomène engendre par ailleurs des effets irréversibles sur le paysage (arrachage de haies, retournement de prairies). C'est pourquoi LEADER permettra de soutenir le développement de nouveaux débouchés pour les agriculteurs afin de pérenniser leurs exploitations et *in fine* de maintenir les paysages.

Cette singularité paysagère s'accompagne d'atouts patrimoniaux et culturels remarquables, parmi lesquels figurent plus de 60 églises fortifiées aux toits en ardoise et aux murs en briques. Il bénéficie également de temples, de musées, de villages de caractère et d'équipements historiques, sportifs et culturels à fort potentiel de rayonnement suprarégional tels que le Familistère de Guise, l'Hippodrome international de La Capelle, l'abbaye de Saint-Michel.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique :

- Accompagner la préservation des patrimoines et la diversification agricole, vecteurs d'image pour le territoire.

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir les atouts patrimoniaux culturels et environnementaux et les talents locaux.
- Soutenir le développement des activités agricoles garantes du maintien du bocage.
- Favoriser une agriculture et des produits de qualité.
- Diffuser les connaissances et les pratiques novatrices en matière d'agriculture durable.

Effets attendus

- Maintien de la qualité des paysages et des patrimoines bâti, culturel et naturel.
- Assurer de nouveaux débouchés aux exploitants agricoles et leur permettre ainsi de diversifier et/ou d'accroître leurs sources de revenus.
- Apporter une réponse à une demande locale exigeante en termes de consommation de produits locaux, identifiés et de qualité.
- Faire valoir la qualité des produits issus de la Thiérache.
- Maintien des savoir-faire et du patrimoine.
- Maintien et développement de la richesse agricole.

Descriptif des actions

L'objectif de cette fiche-action est de soutenir et de valoriser les patrimoines de la Thiérache au travers de ses produits et de ses savoir-faire afin de défendre et de promouvoir l'identité thiérachienne.

Dans cette optique, les actions suivantes seront éligibles :

1. Promouvoir les produits alimentaires et les savoir-faire locaux

- Accompagnement des acteurs économiques pour le développement de filières et de circuits courts.

- Développement de filières de distribution des produits locaux :

➤ Communication et promotion :

- Circuits de proximité/circuits courts : documents de sensibilisation et de communication, rencontres agriculteurs/habitants pour la valorisation de l'agriculture,
- Création d'évènements de promotion et manifestations mettant en valeur les savoir-faire et les produits du terroir : semaine du goût, organisation d'un atelier culinaire mettant en scène les produits du terroir (nouer un partenariat entre un chef cuisinier et les associations culturelles du territoire)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation au bien manger, à l'alimentation bien-être : ateliers, actions de sensibilisation, d'information.

➤ Développement de lieux et d'outils de vente : réseau de points de vente collectifs et marchés paysans, vente directe à la ferme, paniers de produits (la Ruche qui dit oui, AMAP, etc...) et développement d'une boutique en ligne.

➤ Actions favorisant une relation directe entre les producteurs locaux et la restauration, notamment collective publique et privée.

➤ Création de marques et de chartes pour garantir la qualité, la production locale et la préservation des savoir-faire. Cette action sera développée en lien avec le développement de la marque territoriale (inscription Fiche action n°1).

2. Préserver le patrimoine naturel thiérachien

- Mettre en œuvre les actions de réalisation de la charte paysagère :

- Valorisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- Création d'outils visant à concilier pratiques agricoles et orientations urbanistiques.

- Promotion et valorisation du paysage et de ses composantes (points de vue, outils de communications basés sur le développement de logiciels et d'applications (IOS, Android et Microsoft...))

3. Valoriser le patrimoine touristique thiérachien

- Création d'outils de médiation :

- **Création d'un centre d'interprétation des fortifications de Thiérache** (Château fort de Guise, églises fortifiées dont celle de Parfondeval, Abbaye de St Michel) sous l'égide du Club du Vieux Manoir de Guise (étude de préfiguration en vue de l'obtention d'un label « Pays d'Art et d'Histoire).
- **Développement d'outils de médiation** dans les lieux culturels basés notamment sur les TIC (audioguides, etc.).

- Création, modernisation et développement d'activités pédestres, cyclables et équestres à vocation récréative et touristique : circuits de découverte, équipements de pleine nature et de loisirs, etc.

- **Actions visant à soutenir le secteur du nautisme/plaisance le long du canal de la Sambre.**
- **Refonte de la signalétique touristique.**

Bénéficiaires

- Les personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole
- Les coopératives et les groupements de producteurs
- Les TPE/PME
- Les associations
- Les collectivités territoriales, les communes et les groupements de communes
- L'office de tourisme
- Le PETR
- La chambre d'agriculture et les établissements d'enseignement agricole

Dépenses éligibles

Investissements matériels :

- Frais de communication : conception et diffusion de documents, sur tous supports.
- Achat de matériel : biens non amortissables, achat de petits matériels et équipement lorsqu'il est l'objet de l'opération (achat, location, pose, ...).
- Aménagement de locaux de vente et de locaux de transformation.

Investissements immatériels :

- Dépenses directes de personnel : frais salariaux (sont compris dans les dépenses de rémunération les salaires et les charges liées ainsi que les traitements accessoires prévus par les conventions collectives ou au contrat de travail), frais de déplacements et de restauration (sur justificatifs de facturation ou calculés sur la base d'un justificatif des distances parcourues).
- Dépenses directes de conseil et d'études : études de faisabilité, de marché, pour la création de nouveaux partenariats, constitution de cahiers des charges pour promouvoir une démarche de qualité, études de marché, pour la mise en réseau et pour l'appui technique aux porteurs de projets, prestations de conseil et études de préfiguration de projets.
- Dépenses de location à condition qu'elle soit directement liée à l'activité.

Animation :

- Dépenses d'animation : frais liés à des actions d'information, de communication, de promotion, de sensibilisation, de démarchage.

Critères de sélection des projets

► Méthode de sélection :

Les projets peuvent être sélectionnés au fur et à mesure lors des réunions du Comité de Programmation. Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation. Dans le cadre de l'évaluation des projets, le Comité de Programmation attribuera des points pour chaque critère.

La somme des points permet d'établir une note finale. Cette note finale doit être supérieure à un seuil minimum défini préalablement par le Comité de Programmation pour que le projet puisse être retenu.

► Principes retenus pour définir les critères de sélection :

En complément des critères généraux de sélection des projets (définis à travers la grille de sélection), des critères spécifiques à cette fiche action ont été développés :

- Impact en matière de maintien et/ou création d'emplois.
- Utilisation d'outils numériques dans la valorisation du patrimoine.
- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble avec ce qui se fait déjà sur le territoire.
- Rayonnement géographique de l'action.
- Impact paysager de la démarche.

Plan de financement

	Coût Total Fiche action (taux de base appliqué)	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Maître d'ouvrage
En €	937 500.00 €	300 000.00 €	75 000.00 €	562 500.00 €
En %	100%	32%	8%	60%

Taux de cofinancement FEADER moyen : 32% du coût de projet.

Modalités spécifiques de financement (forfait, plafond, planchers, ...)

Type de soutien : la subvention est accordée sous la forme d'une aide directe (sous réserve de l'obtention d'un cofinancement public).

Taux de base : 40% dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe max de 80% de la dépense publique

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra pas être inférieur à 5 000 €.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultats :

- Évaluation de la préservation des paysages
- Évaluation de la satisfaction des producteurs, restaurateurs, et des personnes bénéficiant des productions locales dans leurs repas

Indicateurs de réalisations :

- Nombre de producteurs engagés dans une logique de circuits de proximité
- Nombre de restaurateurs hors foyers engagés dans l'approvisionnement local
- Nombre d'évènements et de manifestations organisés
- Nombres de visiteurs aux évènements réalisés dont population locale
- Nombre d'actions de promotion des labels
- Nombre d'acteurs touchés par des actions d'animation et de sensibilisation sur les circuits de proximité
- Nombre de téléchargements des applications développées

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

► Mesure 6.4 : Soutien à la création et au développement d'activités touristiques, artisanales et de services de proximité en zone rurale : le développement d'activités non agricoles pour les exploitations agricoles et forestières (activités agritouristiques, développement de nouveaux modes de commercialisation notamment les circuits courts de proximité, (point de vente directe à la ferme, lieu d'accueil).

► **Mesure 16** : Soutien à la coopération entre acteurs du monde rural, en vue d'associer au moins deux entités. Cette mesure du PDR vise la coopération de différents acteurs du secteur agricole, du secteur de la foresterie et de la chaîne alimentaire de l'Union dans une logique de décloisonnement et d'optimisation, la création de pôles et de réseaux ou la mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture.

► **Mesure 7.5** : Développement des équipements et infrastructures à usage touristique et de loisirs. Les projets financés dans le cadre du PDR seront les investissements de rénovation, réhabilitation ou création d'équipement de pleine nature ou de loisirs destinés à un public touristique (hors piscine ou centre aqualudique), les investissements liés à la création et/ou à la valorisation de circuit de randonnée, de découverte de sites naturels ou patrimoniaux, les investissements liés à la signalétique d'information et de guidage (directionnelle) vers les sites à caractères touristiques et de loisirs, les investissements liés à la mise en tourisme des itinéraires véloroutes et voies vertes inscrits au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V).

Cofinancements mobilisables

Région, Département, Communautés de Communes, Communes, Chambre d'agriculture.

Références aux dispositions juridiques du FEADER

Articles 42, 43 et 45 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Articles 34 et 35 du Règlement n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Références aux objectifs du Cadre Stratégique Commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

► **Sous-Priorité 2B** : améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts, en facilitant l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.

► **Sous-Priorité 3A** : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, en améliorant la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles.

► **Sous-Priorité 4A** : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie, en restaurant, préservant et renforçant la biodiversité (y compris dans les zones relevant de Natura 2000, et dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques) les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens.

► **Sous-Priorité 6B** : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE MAILLAGE DES SERVICES EN MATIÈRE DE CULTURE, LOISIRS, SPORT ET JEUNESSE.

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Caractérisée par une organisation multipolaire (aucune unité urbaine ne structure le territoire), la Thiérache dispose aujourd'hui d'une gamme de services hétérogène. Par endroit, le maillage s'est densifié pour répondre à des besoins spécifiques (personnes âgées, petite enfance) mais dans la majorité des cas, il s'est progressivement desserré et concentré dans les centres-bourgs. Face au déclin démographique et à l'évolution des besoins de la population locale, en matière de loisirs notamment, il apparaît nécessaire de réorganiser le réseau de services en Thiérache. La multiplicité des champs concernés et des acteurs mobilisés nécessite de repenser les logiques d'implantation et les modalités de partenariats.

Cette fiche action vise alors à structurer et améliorer l'offre de services tant en matière de culture, de loisirs, de jeunesse et de sport au bénéfice de l'attractivité du territoire.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique :

- Optimiser et mutualiser une offre de service structurée, de qualité et adaptée au territoire.

Objectifs opérationnels :

- Optimiser le maillage existant de l'offre de services en vue d'améliorer son homogénéité qualitative.
- Adapter l'offre de services aux besoins évolutifs des populations.
- Maintenir les populations sur le territoire et améliorer leur condition de vie.
- Attirer de nouveaux actifs dans les communes rurales.

Effets attendus

- Un renforcement du maillage et de la qualité des services proposés aux habitants en matière de culture et loisirs.
- Le renouvellement de certains équipements et la création de nouveaux.
- Une offre de services en direction des jeunes afin de redynamiser le territoire.

Descriptif des actions

Cette fiche action vise donc à accompagner le renforcement de l'offre de services et l'amélioration de leur qualité en matière de culture, sport, loisirs et jeunesse. Ceci sera réalisé par le soutien :

- à **la réalisation d'études et/ou à l'élaboration de schémas de services** portant sur le maillage en équipements et en services du territoire, avec en ligne de mire, la hiérarchisation des priorités, et la nécessité de mener une réflexion en termes de mutualisation ;
- à **la mise en place d'offres de services nouveaux en matière de culture, loisirs, sport et jeunesse**
- **aux actions de coordination, mise en réseau, mutualisation d'équipements et de services**
- **aux actions d'accompagnement des nouveaux arrivants** : livret d'accueil, réunions d'informations, échanges avec les habitants...

Concernant les équipements collectifs, le soutien du programme LEADER pourra porter sur les études préalables, le financement de matériels, mais non sur le financement des bâtiments. Le GAL orientera en conséquence les porteurs de projets vers le FEADER guichet.

Bénéficiaires : Les collectivités territoriales, les communes et les groupements de communes, PETR, Associations, Entreprises.

Dépenses éligibles

Investissements matériels :

- Achat de matériel : biens non amortissables, achat de petits matériels et équipement lorsqu'il est l'objet de l'opération (achat, location, pose, ...).

Investissements immatériels :

- Dépenses directes de personnel : frais salariaux (sont compris dans les dépenses de rémunération les salaires et les charges liées ainsi que les traitements accessoires prévus par les conventions collectives ou au contrat de travail), frais de déplacements et de restauration (sur justificatifs de facturation ou calculés sur la base d'un justificatif des distances parcourues).
- Dépenses directes de conseil et d'études
- Dépenses de location à condition qu'elle soit directement liée à l'activité.

Animation :

- Dépenses d'animation : frais liés à des actions d'information, de communication, de promotion, de sensibilisation.

Ne sont pas éligibles :

- Les charges de structure pour l'animation et l'ingénierie (ex. impôts et taxes, abonnements divers, assurances annuelles, etc.).
- L'achat de bâtiments.

Critères de sélection des projets

► Méthode de sélection :

Les projets peuvent être sélectionnés au fur et à mesure lors des réunions du Comité de Programmation.

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

Dans le cadre de l'évaluation des projets, le Comité de Programmation attribuera des points pour chaque critère.

La somme des points permet d'établir une note finale. Cette note finale doit être supérieure à un seuil minimum défini préalablement par le Comité de Programmation pour que le projet puisse être retenu.

► Principes retenus pour définir les critères de sélection :

En complément des critères généraux de sélection des projets (définis à travers la grille de sélection), des critères spécifiques à cette fiche action ont été développés :

- Prise en compte de services existants et intégration de la notion de mutualisation et de mise en réseau.
- Prise en compte des publics cibles notamment jeunes.

Plan de financement

	Coût Total Fiche action (taux de base appliqué)	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Maître d'ouvrage
En €	937 500.00 €	300 000.00 €	75 000.00 €	562 500.00 €
En %	100%	32%	8%	60%

Taux de cofinancement FEADER moyen : 32% du coût de projet.

Modalités spécifiques de financement (forfait, plafond, planchers, ...)

Type de soutien : la subvention est accordée sous la forme d'une aide directe (sous réserve de l'obtention d'un cofinancement public).

Taux de base : 40% dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe max de 80% de la dépense publique

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra pas être inférieur à 5 000 €.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation**Indicateurs de résultats :**

- Nombre de nouvelles familles installées
- Nombre d'adhérents aux activités culturelles et sportives
- Nombre d'action issue de la mutualisation et/ou d'une mise en réseau

Indicateurs de réalisations :

- Nombre de services créés
- Nombre d'études ou de schémas de services soutenus
- Nombre d'équipements matériels mutualisés soutenus
- Nombre d'actions de coordination soutenues

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

► **Mesure 7.1.e** : Aide à la mise en œuvre de schémas de développement locaux (services, commerce-artisanat, tourisme, loisirs, ...) : seront financées les études, les diagnostics et les prestations spécifiques à la réalisation du schéma par un/des organismes extérieurs. Une ligne de partage claire devra être établie concernant les études menées.

► **Mesure 7.4a** : Maintien, développement et extension de l'offre de services aux publics : L'offre de services est entendue comme l'ensemble des services (publics comme privés, marchands ou non marchands) portée par des collectivités et/ou des acteurs associatifs locaux notamment dans les domaines de la santé et l'offre de soins, les services à la personne, la famille et la petite enfance, la culture et le sport ; la justice et le droit...

Cette mesure exclut les services privés relevant de l'économie de proximité (tels que les commerces), l'offre touristique et les loisirs. Seront financées les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation, de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un prestataire externe, les investissements, constructions, réhabilitations et/ou requalifications immobilières (hors acquisitions), et les dépenses d'équipements directement nécessaires à la délivrance du service. Les loisirs n'étant pas financés par le PDR, il n'y a pas nécessité de ligne de partage. Néanmoins, une ligne de partage claire devra être établie concernant les investissements liés aux activités culturelles et jeunesse.

► **Mesure 7.7** : Améliorer l'offre de service de proximité en milieu rural (construction de nouveaux locaux de production ou conversion d'installations existantes dans le but de relocaliser des activités) : seront financées les études de faisabilité de projet réalisées par un organisme extérieur, les dépenses d'ingénierie relatives à l'élaboration du projet, les dépenses d'investissements liés à la requalification immobilière. Une ligne de partage claire devra être établie concernant la construction ou reconversion d'équipements.

Cofinancements mobilisables : État, Région, Département, Communautés de Communes, Communes.

Références aux dispositions juridiques du FEADER

Articles 42, 43 et 45 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Articles 34 et 35 du Règlement n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Références aux objectifs du Cadre Stratégique Commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Sous-Priorité 6B : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS SECTEUR INDUSTRIEL).

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Pour impulser une nouvelle dynamique économique locale, le territoire décide de fonder sa politique économique sur des activités non délocalisables, le tissu artisanal et commercial de proximité et l'activité touristique comme créatrices d'emplois et concourant à la qualité de vie des habitants.

Ces secteurs partiellement structurés offrent de réelles perspectives de développement pour s'inscrire dans les tendances exprimées par les consommateurs, qu'ils soient touristes ou résidents.

Capitaliser sur ces potentialités suppose :

- d'inventorier le tissu artisanal et commercial afin d'en connaître les forces et les fragilités ;
- d'établir un plan d'action *ad hoc* ;
- de structurer l'offre touristique autour des sites majeurs du territoire ;
- d'accompagner les acteurs touristiques dans la structuration et la qualification de leur offre ;
- de poursuivre la valorisation des activités en réussite ;
- d'engager une démarche de professionnalisation des acteurs.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique :

- Soutenir et renforcer le développement économique du territoire en mobilisant ses forces vives.

Objectifs opérationnels :

- Développer un secteur touristique structuré, de qualité, en s'appuyant sur l'office de tourisme
- Valoriser et promouvoir les réussites économiques locales
- Favoriser la transmission, la reprise et l'installation de nouvelles entreprises à l'appui d'un schéma local des activités économiques de proximité
- Améliorer la qualité et l'offre de formation des actifs/chefs d'entreprises

Effets attendus

- Création d'emplois de tous niveaux.
- Installation de nouvelles entreprises.
- Conforter les commerces de proximité, vecteur de lien social.
- Affirmer la filière touristique comme élément prédominant du tissu économique local.

Descriptif des actions

1. Mieux connaître le tissu économique local

- Réalisation d'un schéma de services des activités commerciales, de l'artisanat et de services (flux de consommation sur le territoire, besoins, offres de services, de produits, etc.). Cette action sera développée en lien avec le schéma local de services (inscription Fiche action n°3)
- Sur la base des conclusions de l'étude, mettre en place des actions d'animation thématiques/sectorielles (par ex. : autour de la transmission d'entreprises, des démarches de progrès des dirigeants...)

2. Accompagner tous types d'entreprises, en particulier celles du secteur touristique, de l'artisanat et du commerce de proximité:

- Soutien direct aux entreprises, de manière collective ou individuelle notamment afin de :
 - **Favoriser leur installation, leur développement et leur transmission**
 - **Développer des services à destination des entreprises** (à titre d'exemples : conciergerie, crèche inter-entreprises, opérations de gestion collective (déchets, courriers...), cuisine centrale (à destination des entreprises))
 - **Soutien aux actions de groupement** de commerces/d'entreprises afin de favoriser la mutualisation, coopérative d'activité et d'emploi, création de village d'artisans, groupements d'employeurs, partage d'expériences, visites de sites pour les entrepreneurs, les élus, etc...

- **Soutien aux actions d'animation** des activités économiques des centre-bourgs, soutien à l'aménagement de lieux structurants dans des centre-bourgs (halles, marchés, commerces)
- **Soutien au développement des nouvelles organisations du travail** : centre de télétravail, coworking, tiers-lieux...
- **Développement de services commerciaux de géolocalisation.**

3. Soutenir la filière touristique :

- **Structurer l'offre touristique** autour notamment du Familistère et du Château-Fort de Guise, du Patrimoine fortifié, de Parfondeval, de la Véloroute voie verte, de l'Hippodrome international de La Capelle, du site de Blangy et de l'itinéraire Culturel Européen Stevenson
- **Mise en réseau des acteurs sur le territoire**, ainsi qu'avec les territoires voisins
- **Soutenir l'offre d'hébergement** :
 - **Création ou rénovation** de meublés de tourisme, de chambres d'hôtes, de campings, d'aires pour campings-cars, de structures d'accueil pour les jeunes et les groupes, d'hébergements insolites (cabanes dans les arbres, roulottes,...) etc...
- **Encourager les exploitants agricoles à se diversifier** vers de nouvelles activités plus spécifiquement liées au tourisme en milieu rural en privilégiant notamment l'aspect pédagogique et social telles que :
 - **L'agritourisme** (gîtes ruraux, tables et chambres d'hôtes, fermes auberges, campings à la ferme, etc...)
 - **L'accueil à la ferme** en promouvant des actions de découverte du milieu agricole et paysan (activités et productions agricoles, métier d'agriculteur, visites d'ateliers, goûters à la ferme, etc...)

4. Renforcer la qualification des actifs « occupés » du territoire

- Formation des acteurs du tourisme (mise en conformité, accessibilité, accueil des publics, langues étrangères...).
- Formation pour les artisans, les commerçants...
- Formation à la reprise/création/transmission d'entreprises.
- Création de guides de bonnes pratiques.
- Salons des métiers locaux.

5. Valoriser les savoir-faire locaux

- Soutenir le développement d'une Maison des savoir-faire de Thiérache.

Bénéficiaires : Entreprises, TPE, PME, Chambres consulaires, PETR, Associations, Organismes de développement économique, Collectivités et leur groupement, ménages agricoles.

Dépenses éligibles

Investissements matériels :

- Frais de communication : conception et diffusion de documents, sur tous supports
- Achat de matériel : biens non amortissables, achat de petits matériels et équipement lorsqu'il est l'objet de l'opération (achat, location, pose, ...),

Investissements immatériels :

- Dépenses directes de personnel : frais salariaux (sont compris dans les dépenses de rémunération les salaires et les charges liées ainsi que les traitements accessoires prévus par les conventions collectives ou au contrat de travail), frais de déplacements et de restauration (sur justificatifs de facturation ou calculés sur la base d'un justificatif des distances parcourues).
- Dépenses directes de conseil et d'études : études de faisabilité, de marché, pour la création de nouveaux partenariats.
- Dépenses de location à condition qu'elle soit directement liée à l'activité.

Animation :

- Dépenses d'animation : frais liés à des actions d'information, de communication, de promotion, de sensibilisation, de démarchage.

Critères de sélection des projets

► Méthode de sélection :

Les projets peuvent être sélectionnés au fur et à mesure lors des réunions du Comité de Programmation. Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

Dans le cadre de l'évaluation des projets, le Comité de Programmation attribuera des points pour chaque critère. La somme des points permet d'établir une note finale. Cette note finale doit être supérieure à un seuil minimum défini préalablement par le Comité de Programmation pour que le projet puisse être retenu.

En complément des critères généraux de sélection des projets (définis à travers la grille de sélection), des critères spécifiques à cette fiche action ont été développés :

- capacité à mettre en réseau les acteurs ;
- pour les activités touristiques : rayonnement du projet ; complémentarité avec l'existant ; impact environnemental de l'opération ; obtention d'un label qualité
- contribution à l'inclusion sociale.

Plan de financement

	Coût Total Fiche action (taux de base appliqué)	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Maître d'ouvrage
En €	1 250 000.00 €	400 000.00 €	100 000.00 €	750 000.00 €
En %	100%	32%	8%	60%

Taux de cofinancement FEADER moyen : 32% du coût de projet

Modalités spécifiques de financement (forfait, plafond, planchers, ...)

Type de soutien : la subvention est accordée sous la forme d'une aide directe (sous réserve de l'obtention d'un cofinancement public).

Taux de base : 40% dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe max de 80% de la dépense publique

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra pas être inférieur à 5 000 €.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultats :

- Taux de chômage
- Nombre de touristes accueillis
- Chiffre d'affaires moyen des entreprises

Indicateurs de réalisations :

- Nombre de nouvelles entreprises installées
- Nombre d'entreprises transmises
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de projets d'hébergement soutenus

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

► **Mesure 7.7** : « Améliorer l'offre de service de proximité en milieu rural (construction de nouveaux locaux de production ou conversion d'installations existantes dans le but de relocaliser des activités) » qui soutiendra des actions de maintien de services de proximité et de création de nouveaux pôles de services via le financement d'études de faisabilité, d'ingénierie, d'investissements liés à la requalification immobilière. Une ligne de partage claire devra être établie concernant notamment les actions d'animation des centre-bourgs, de groupement de commerçants. La requalification immobilière n'est pas prévue par LEADER.

► **Mesure 6.4** : Soutien à la création et au développement d'activités touristiques, artisanales et de services de proximité en zone rurale : soutenir les porteurs de projet locaux, prioritairement dans les domaines de la restauration (traditionnelle), café-bar (démarche Bistrot de pays notamment), l'hébergement (camping, hôtel,..), les métiers de l'artisanat identifiés dans les services de première nécessité (métiers de bouche).

le développement d'activités non agricoles pour les exploitations agricoles et forestières dans (agritouristiques, développement de nouveaux modes de commercialisation. Une ligne de partage claire devra être établie concernant le soutien au développement de l'hébergement et à l'agritourisme.

► **Mesure 7.5** : Développement des équipements et infrastructures à usage touristique et de loisirs. Les projets financés dans le cadre du PDR seront les investissements de rénovation, réhabilitation ou création d'équipement de pleine nature ou de loisirs destinés à un public touristique (hors piscine ou centre aquatique), les investissements liés à la création et/ou à la valorisation de circuit de randonnée, de découverte de sites naturels ou patrimoniaux, les investissements liés à la signalétique d'information et de guidage (directionnelle) vers les sites à caractères touristiques et de loisirs, les investissements liés à la mise en tourisme des itinéraires véloroutes et voies vertes inscrits au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V). Une ligne de partage claire devra être établie concernant les actions de développement de l'économie touristique.

Cofinancements mobilisables

Etat, Région, Département, PETR, Communautés de Communes, Chambres Consulaires.

Références aux dispositions juridiques du FEADER

Articles 42, 43 et 45 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Articles 34 et 35 du Règlement n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Références aux objectifs du Cadre Stratégique Commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Sous-Priorité 6B : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

ENRICHIR ET MUTUALISER LES SAVOIR-FAIRE DE LA THIÉRACHE PAR LA COOPÉRATION

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le positionnement géographique de la Thiérache aux frontières de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais représente une opportunité intéressante au regard de la nouvelle cartographie des régions françaises. Le territoire voisin de l'Avesnois, historiquement et culturellement très proche de la Thiérache connaît les mêmes difficultés et enjeux concernant ses savoir-faire et productions agricoles. La mise en réseau et le développement de liens entre acteurs de cette filière permettra de développer de nouveaux débouchés. De plus, l'Avesnois possède également une similitude patrimoniale notamment du fait de la présence sur son territoire d'églises fortifiées, patrimoine qu'il conviendrait de valoriser ensemble. En effet, l'organisation d'événementiels communs pourrait renforcer la visibilité de chacun des territoires. Le Pays de Thiérache possède par ailleurs d'autres patrimoines culturels et naturels remarquables qu'il serait intéressant de développer et valoriser par la mise en réseau avec des partenaires européens, tels que :

- La Belgique et son Familistère à Laeken
- L'Europe de l'Ouest pour ses fortifications et à travers le parcours de R.L. Stevenson

Objectifs stratégiques et opérationnels

Cette fiche action vise particulièrement à initier des synergies et faire valoir des complémentarités entre les acteurs de la Thiérache et les territoires voisins. Il s'agit de permettre aux différents partenaires, par l'échange et l'interconnaissance, de conforter leurs stratégies de développement respectives.

Objectif stratégique :

- Encourager l'ouverture du territoire à des coopérations sources de plus-values réciproques.

Objectifs opérationnels :

- Consolider des relations équilibrées et complémentaires avec les territoires soumis aux mêmes enjeux.
- Échanger avec des acteurs d'autres territoires pour découvrir et expérimenter de nouvelles approches et projets du développement local.

Effets attendus

- Créer des synergies entre acteurs du territoire et des nouveaux acteurs.
- Mener des partenariats innovants et capitaliser mutuellement sur les compétences et expériences pour développer des solutions communes.
- Identification de nouvelles réponses aux problématiques locales.
- Diffusion des savoir-faire, des pratiques et des produits du Pays de Thiérache au-delà des limites du territoire.

Descriptif des actions

Coopération transterritoriale avec le GAL de l'Avesnois :

Mise en place d'un plan d'actions partagé dont

- Partage d'expériences autour de la promotion des productions locales et du maintien et de la transmission des savoir-faire agricoles
- Création d'outils communs (sites internet de commercialisation, labels...)
- Etudes communes notamment de marché pour trouver de nouveaux débouchés aux **acteurs agricoles**.
- **Évènementiel sur une thématique commune restant à définir**
- **Constitution d'un groupement de restaurateurs et producteurs à l'échelle du territoire Avesnois-Thiérache.**

Coopération transnationale :**- Avec l'Ecosse :**

- Partage d'expériences autour de la promotion des productions locales et du maintien et de la transmission des savoir-faire agricoles, autour du patrimoine historique (Château fort de Guise).

- Avec la Belgique :

- Partage d'expériences autour de la promotion des productions locales et du maintien et de la transmission des savoir-faire agricoles.
- Création d'outils communs (sites internet).
- Investissements (aménagement des voies fluviales et des berges dans le cadre notamment de l'itinéraire Stevenson).

Accompagner le Syndicat mixte du Familistère de Guise dans le développement de ses projets à dimension européenne dont :

- le bicentenaire de la naissance de Jean-Baptiste André Godin en partenariat avec le Familistère de Laeken (Bruxelles).
- l'organisation de séminaires culturels, de colloques de socio-économie et de communications colloquantes.

Bénéficiaires

PETR, Collectivités territoriales et leurs groupements, Associations, PME, Agriculteurs et leurs groupements, Etablissements publics.

Dépenses éligibles**Investissements matériels :**

- Frais de communication : conception et diffusion de documents, sur tous supports
- Achat de matériel : biens non amortissables, achat de petits matériels et équipement lorsqu'il est l'objet de l'opération (achat, location, pose, ...),
- Petits investissements en lien direct avec le projet

Investissements immatériels :

- Dépenses directes de personnel : frais salariaux (sont compris dans les dépenses de rémunération les salaires et les charges liées ainsi que les traitements accessoires prévus par les conventions collectives ou au contrat de travail), frais de déplacements et de restauration (sur justificatifs de facturation ou calculés sur la base d'un justificatif des distances parcourues).
- Dépenses directes de conseil et d'études : prestations de traduction, études, diagnostics.
- Dépenses de location à condition qu'elle soit directement liée à l'activité.

Animation :

- Dépenses d'animation : frais liés à des actions d'information, de communication, de promotion, de sensibilisation.

Critères de sélection des projets➤ **Méthode de sélection :**

Les projets peuvent être sélectionnés au fur et à mesure lors des réunions du Comité de Programmation. Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

Dans le cadre de l'évaluation des projets, le Comité de Programmation attribuera des points pour chaque critère. La somme des points permet d'établir une note finale. Cette note finale doit être supérieure à un seuil minimum défini préalablement par le Comité de Programmation pour que le projet puisse être retenu.

En complément des critères généraux de sélection des projets (définis à travers la grille de sélection), des critères spécifiques à cette fiche action ont été développés :

- Implication des habitants et des acteurs socio-économiques.
- Impact sur l'attractivité du territoire.

Plan de financement

	Coût Total Fiche action (taux de base appliqué)	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Maître d'ouvrage
En €	937 500.00	300 000.00 €	75 000.00 €	562 500.00 €
En %	100%	32%	8%	60%

Taux de cofinancement FEADER moyen

32% du coût de projet

Modalités spécifiques de financement (forfait, plafond, planchers, ...)

Type de soutien : la subvention est accordée sous la forme d'une aide directe (sous réserve de l'obtention d'un cofinancement public).

Taux maximum d'aide publique : 100% dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe max de 80% de la dépense publique.

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra pas être inférieur à 5 000 €.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultats :

- Nombre de rencontres interterritoriales/transnationales réalisées
- Nombre d'études interterritoriales/transnationales réalisées

Indicateurs de réalisations :

- Projets interterritoriaux/transnationaux
- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre de communications

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Sans objet.

Références aux dispositions juridiques du FEADER

Articles 42, 43 et 45 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Articles 34 et 35 du Règlement n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Références aux objectifs du Cadre Stratégique Commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Sous-Priorité 6B : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

ÉVALUATION

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Conformément à la réglementation européenne, les GAL doivent réaliser une évaluation de la mise en œuvre du programme sur leur territoire. Il s'agit d'observer et d'analyser la conduite du programme au regard des objectifs de la stratégie locale de développement et des indicateurs définis à cet effet. Cette obligation se traduit *a minima* par deux évaluations : une à mi-parcours, l'autre en fin de programmation. Il est par ailleurs primordial d'assurer un suivi et une évaluation *in itinere* du programme afin d'en estimer la pertinence et de prendre les mesures correctives *ad hoc*.

Conscient de l'opportunité que représente ce dispositif, le GAL du Pays de Thiérache souhaite également généraliser les pratiques évaluatives auprès des maîtres d'ouvrages, publics et privés, et construire un Indicateur Participatif de Bien-Être.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs opérationnels :

- Garantir la bonne exécution du programme tout au long de sa période de programmation
- Recueillir et analyser les résultats et les impacts du programme sur le territoire
- Faire monter en compétences les élus locaux
- Préciser le ressenti des habitants sur la qualité de vie en Thiérache

Effets attendus

- Favoriser la bonne exécution du programme
- La mobilisation et la mise en réseau des acteurs du territoire
- La promotion du programme LEADER et sa valeur ajoutée
- La généralisation des pratiques évaluatives lorsque des fonds publics sont engagés

Descriptif des actions

1. Définition d'un Indicateur Participatif de Bien-être (IPBE) permettant d'identifier les ressentis réels des habitants par rapport à leur cadre de vie et de mesurer l'impact des politiques publiques sur leur bien-être.
2. Le suivi et l'évaluation stratégique du programme (Évaluation *ex-ante*, à mi-parcours, *in itinere*, finale). Etudes et diagnostic permettant l'identification des valeurs de référence et des valeurs cibles à atteindre au regard des indicateurs de résultats prévus dans le programme.
3. Développement du réflexe de l'évaluation publique sur le territoire : actions de sensibilisation des élus et de leurs agents à l'importance de l'évaluation dans la conception de politiques publiques plus efficaces et efficientes, développer une boîte à outils méthodologiques thématiques (économie, environnement, social, tourisme... en fonction de la dominante des projets) et mise à disposition des collectivités.

Bénéficiaires : PETR

Dépenses éligibles

Frais d'ingénierie interne : rémunération des personnels et frais de déplacement et de mission

Frais d'ingénierie externe : prestations d'études, de conseils et d'évaluation

Frais de formation : conception et impression des supports, location de matériels en lien avec l'action

Frais de communication : conception et diffusion de documents, sur tous supports

Critères de sélection des projets

► Méthode de sélection :

Les projets seront sélectionnés au fur et à mesure lors des réunions du Comité de Programmation. Les rapports d'évaluation seront soumis pour validation au Comité de programmation. En complément des critères généraux de sélection des projets (définis à travers la grille de sélection), des critères spécifiques à cette fiche action ont été développés :

- degré de transférabilité des outils proposés

Plan de financement

	Coût Total Fiche action (taux de base appliqué)	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Maître d'ouvrage
En €	125 000 €	100 000.00 €	0€	25 000.00 €
En %	100%	80%	0%	20%

Taux de cofinancement FEADER moyen : 80% du coût de projet.

Modalités spécifiques de financement (forfait, plafond, planchers, ...)

Type de soutien : la subvention est accordée sous la forme d'une aide directe (sous réserve de l'obtention d'un cofinancement public).

Taux maximum d'aide publique : 100% dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe max de 80% de la dépense publique.

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra pas être inférieur à 5 000 €.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultats :

- Création d'une boîte à outils évaluative
- Appropriation de la démarche évaluative par les maîtres d'ouvrage
- Développement d'un IPBE

Indicateurs de réalisations :

- Nombre d'évaluations réalisées
- Nombre de formations réalisées
- Nombre de participants associés à la démarche évaluative

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR : Sans objet.

Cofinancements mobilisables : PETR, Communautés de Communes, Communes

Références aux dispositions juridiques du FEADER

Articles 42, 43 et 45 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Articles 34 et 35 du Règlement n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Références aux objectifs du Cadre Stratégique Commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Sous-Priorité 6B : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Toute démarche LEADER implique un travail important d'animation et de mobilisation des acteurs du territoire, souvent peu initiés aux logiques et à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement. Aussi, la réussite du programme LEADER du Pays de Thiérache repose sur une animation de qualité allant de pair avec une gestion rigoureuse. L'atteinte des objectifs fixés passe également par l'organisation de comités techniques et de programmation, au cours desquels les échanges devront être nourris, constructifs et partagés.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Cette fiche action devra permettre de déployer une animation globale du programme, appuyée sur l'opérationnalité du GAL, au service de l'ambition portée par le programme LEADER.

Objectifs opérationnels :

- Conduire techniquement le programme par la mobilisation des moyens humains nécessaires à l'animation, la communication et la gestion du programme.
- Garantir une bonne gouvernance, stable sur la durée de mise en œuvre du programme, en s'appuyant sur l'implication d'acteurs au sein du GAL et en veillant à la cohérence de la mise en œuvre du programme à l'échelle du territoire de projet.

Effets attendus

- Favoriser la bonne exécution du programme
- Mobiliser et mettre en réseau des acteurs du territoire
- Promouvoir le programme LEADER et sa valeur ajoutée

Descriptif des actions

1. conduire techniquement le programme, par la mobilisation des moyens humains nécessaires à l'animation et la gestion du programme

- Le déploiement de l'ingénierie de projet par la mise en place d'une équipe technique (cf. descriptif dans la partie dédiée aux modalités de gestion) :

- Fonction globale d'animation : poste de chargé de mission LEADER
- Fonction de gestionnaire administratif et financier : poste de gestionnaire

- La mise en place et l'animation d'un comité technique chargé de formuler des avis règlementaires sur les projets en amont du Comité de Programmation (cf descriptif dans la partie dédiée aux modalités de gestion)

- La communication et la diffusion liées au programme par la définition et la mise en œuvre d'outils *ad hoc* visant à faciliter la mise en œuvre de la démarche, contribuer à créer une identité LEADER largement partagée par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire et favoriser la diffusion des expériences capitalisées dans ce cadre.

2. garantir une gouvernance, stable, appuyée sur l'implication d'acteurs au sein du GAL, en veillant à la cohérence de la mise en œuvre du programme à l'échelle du territoire de projet

- La mise en place et l'animation du GAL et de ses instances, favorisant l'implication de ses membres (cf. descriptif dans la partie dédiée aux modalités de gouvernance).

- La participation des membres du GAL et de l'équipe technique aux travaux des réseaux locaux, régionaux et nationaux autour des enjeux d'avenir retenus dans la candidature et de questions de développement rural plus généralement : espaces de réflexion, de partage, mutualisation, à l'initiative des territoires.

Bénéficiaires : PETR du Pays de Thiérache, structure porteuse de la candidature et du programme.

Dépenses éligibles

- Dépenses d'animation (rémunération de l'animateur, coûts directs associés) et de formation.
- Dépenses de gestion (rémunération du gestionnaire et coûts directs associés) et de formation.
- Frais professionnels des personnels mobilisés sur l'opération.
- Dépenses de communication.

- Équipements en lien direct avec les actions menées.
- Dépenses d'intervenants en lien avec les thématiques du développement rural.
- Formation des membres du Comité de Programmation sur des thématiques de développement rural.

Critères de sélection des projets

► **Méthode de sélection** : Les projets seront sélectionnés au fur et à mesure lors des réunions du Comité de Programmation. Des bilans d'exécution annuels pourront être présentés au Comité de programmation.

Plan de financement

	Coût Total Fiche action (taux de base appliqué)	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Maître d'ouvrage
En €	437 500.00 €	350 000.00 €	0€	87 500.00 €
En %	100%	80%	0%	20%

Taux de cofinancement FEADER moyen : 80% du coût de projet

Modalités spécifiques de financement (forfait, plafond, planchers, ...)

Type de soutien : la subvention est accordée sous la forme d'une aide directe (sous réserve de l'obtention d'un cofinancement public).

Taux maximum d'aide publique : 100% dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe max de 80% de la dépense publique.

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra pas être inférieur à 5 000 €.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultats :

- Nombre de porteurs de projet potentiellement éligibles rencontrés
- Pourcentage de contacts ayant débouché sur le dépôt d'un dossier
- Montant de FEADER effectivement payé à l'issue du programme
- Connaissance locale du contexte de développement rural

Indicateurs de réalisations :

- Nombre de porteurs de projets accompagnés
- Nombre de Comités de programmation
- Nombre de réunions de Comité technique
- Montant de FEADER programmé à l'issue de chaque exercice annuel
- Nombre d'actions de communication/sensibilisation réalisées

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR : Sans objet

Cofinancements mobilisables : PETR

Références aux dispositions juridiques du FEADER : Articles 42, 43 et 45 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Articles 34 et 35 du Règlement n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013

Références aux objectifs du Cadre Stratégique Commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Sous-Priorité 6B : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Fiches	Coût de projet	Contributions Publiques Nationales			FEADER	Taux de cofinancement FEADER	Contributions privées / Auto-financement
		État	Région	Départements			
Action 1	781 250 €	0 €	50 000 €	12 500 €	250 000 €	32%	468 750 €
Action 2	937 500 €	22 500 €	52 500 €	0 €	300 000 €	32%	562 500 €
Action 3	937 500 €	0 €	75 000 €	0 €	300 000 €	32%	562 500 €
Action 4	1 250 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	400 000 €	32%	750 000 €
Action 5	937 500 €	0 €	25 000 €	50 000 €	300 000 €	32%	562 500 €
Action 6	125 000 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	80%	25 000 €
Action 7	437 500 €	0 €	0 €	0 €	350 000 €	80%	87 500 €
TOTAL	5 406 250 €	22 500 €	252 500 €	112 500 €	2 000 000 €	37%	3 018 750 €

CHAPITRE 4

Description de la gouvernance

LE PORTAGE DU GAL

Comme lors de la période de programmation précédente, le PETR de Thiérache est la structure porteuse du GAL. Il mettra à disposition une équipe composée de deux personnes en charge de l'animation et de la gestion du programme. Il mettra en place le Comité de Programmation, principale instance de décision du GAL, selon des modalités nouvellement définies suite à l'évaluation du programme précédent.

LA DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX À L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D' ACTIONS

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC : UNE CONCERTATION DYNAMIQUE

Le diagnostic du territoire est le fruit :

- D'une évaluation du programme LEADER 2007/2013 du Pays de Thiérache ;
- D'une analyse des données démographiques, socio-économiques et statistiques disponibles sur le territoire ;
- D'un travail de révision des enjeux de la Charte de développement durable du Pays de Thiérache 2007/2017 ;
- D'une mobilisation des forces vives du territoire à travers la réalisation d'entretiens (liste des personnes interrogées en annexe) et l'organisation de rencontres participatives ;
- De l'organisation d'un séminaire dédié à l'identification des enjeux territoriaux à partir d'un diagnostic partagé, organisé le 6 février 2015 à St-Michel. Au total, ce sont près de 80 personnes qui ont contribué à cette phase ;
- De la réalisation de vidéo-reportages témoignant du partage du diagnostic et de la co-construction des enjeux territoriaux.

CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER : UN TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION

Dès le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), des séances de travail collaboratives spécifiquement dédiées au programme se sont mises en place :

- Réunion du comité syndical du 12 septembre 2014 avec une validation collégiale du contenu de la réponse à l'AMI ;
- Réunion du comité de programmation du GAL de Thiérache du 14 novembre 2014 avec la présentation des objectifs d'évaluation du programme 2007/2013 et des orientations du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) 2014/2020 ;
- Réunion du comité syndical du 21 novembre 2014 avec remise d'un rapport du conseil de développement portant sur les perspectives de développement du territoire à l'horizon 2020 ;

- Rencontre avec l'ensemble des Directeurs des Communautés de communes du PETR le 12/03/2015 pour préparer le séminaire du 27/03/2015 ;
- Rencontre avec les principaux financeurs du programme (le 30/03/2015 et le 2/04/2015) ;
- Organisation d'un séminaire dédié à l'élaboration de la SLD et de sa déclinaison en objectifs opérationnels le 27/03/2015 au Familistère de Guise. Cette réunion a permis entre autres de préciser les modalités de l'appel à projet LEADER 2014/2020 et de construire collectivement une priorité ciblée articulée autour de 3 axes. Les ateliers de travail de l'après-midi, auxquels ont participé près de 70 personnes, réparties par axe stratégique, ont alimenté le travail du bureau d'étude YTES dans la rédaction de fiches actions.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Afin d'assurer une continuité à la dynamique amorcée, le PETR a souhaité réunir au sein de son Comité de Programmation les contributeurs les plus impliqués dans les réunions de concertation. Celui-ci se compose de 52 membres titulaires et suppléants, répartis dans deux collèges (voir composition détaillée en annexe) :

1

Le collège des élus de Thiérache.

Il comprend 24 membres, dont 12 titulaires et 12 suppléants, selon la répartition suivante :

- 4 membres représentant le PETR de Thiérache, 2 titulaires et 2 suppléants
- 4 membres par Communauté de communes, 2 titulaires et 2 suppléants

2

Le collège des partenaires socio-professionnels.

Il comprend 28 membres, dont 14 titulaires et 14 suppléants :

- 14 membres représentant le Conseil de développement, 7 titulaires et 7 suppléants
- 14 membres représentatifs des thèmes ciblés dans la stratégie (économie, patrimoines et services), 7 titulaires et 7 suppléants

LE PROJET DE GRILLE D'ANALYSE POUR SÉLECTIONNER LES PROJETS

La sélection des projets se fera sur la base d'une grille d'analyse disponible en annexe. Pour plus de pertinence, celle-ci sera complétée au fil des Comités de Programmation.

CHAPITRE 5

Description des modalités de gestion et de suivi de la stratégie

PILOTAGE

Le pilotage de la mission par des contacts sur le territoire est un des éléments clés de l'approche LEADER. Le PETR porte donc une attention particulière sur cet aspect de la mise en œuvre de la stratégie. Dans l'objectif de respecter les critères règlementaires du programme LEADER, de réaliser une stratégie de développement locale efficace et cohérente et d'apporter un soutien optimal aux porteurs de projet du territoire, le GAL mettra en place un Comité de Programmation, un Comité technique et une Cellule d'animation.

ANIMATION

L'équipe d'animation et gestion sera constituée d'un animateur (1 ETP) et d'un gestionnaire LEADER (1 ETP).

L'évaluation finale du programme LEADER en Thiérache a montré que l'équipe d'animation du GAL a été un appui important pour l'accompagnement au montage de projets. Toutefois, ce travail important étant chronophage, l'équipe n'a pas eu suffisamment de temps à dédier à l'émergence de projets et à la communication. Dans le cadre de la nouvelle période de programmation de LEADER, le GAL de Thiérache souhaite donc mettre en place un dispositif d'animation à deux niveaux.

► LE PREMIER NIVEAU D'ANIMATION : ÉMERGENCE DES PROJETS ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS.

L'équipe LEADER

Pour assurer l'animation et la coordination technique du programme LEADER, le PETR comptera en son sein un animateur LEADER, qui accompagnera les travaux de développement de la stratégie et de la candidature 2014-2020.

Une fois le programme accepté, l'animateur assurera l'animation générale du programme sur :

- La diffusion de la stratégie LEADER auprès des acteurs du territoire,
- L'information et l'appui des acteurs du territoire,
- L'appui à l'émergence de projets,
- L'accompagnement des porteurs de projets : montage, suivi et valorisation des projets (dont visite de terrain),
- L'instruction des dossiers en lien avec le service référent,
- La communication sur le programme,
- Le lien avec les autres instances du territoire (Conseil de développement, Comité Syndical, Communautés de communes),
- La mise en œuvre du programme,

- Le lien avec le service référent (Région Picardie),
- L'animation de la coopération inter-territoriale,
- La participation au réseau rural régional et national ainsi que LEADER France,
- Le développement de partenariats locaux et européens (dans le cadre de la coopération transnationale),
- L'évaluation du programme,
- L'animation et la coordination des différentes instances de mise en œuvre du programme,
- Les visites sur place pour vérifier la bonne mise en œuvre des actions et la bonne utilisation des fonds européens. Le service référent pourra également participer à ces visites sur place.

La gestion du programme LEADER

Les missions du gestionnaire:

- être en capacité de renseigner les porteurs de projets. A ce titre, le gestionnaire devra disposer d'une solide connaissance de l'environnement règlementaire du programme,
- saisie des renseignements sur le demandeur et la demande sur OSIRIS,
- la rédaction du compte-rendu et sa transmission au service référent, en lien avec l'animateur LEADER,
- La rédaction de la convention attributive de FEADER,
- la transmission de la convention attributive d'aide entre les parties (bénéficiaire, GAL, autorité de gestion),
- la constitution du dossier de demande de paiement avec les porteurs de projets et l'animateur du programme,
- la gestion informatique des demandes de paiement sous OSIRIS,
- le suivi financier général du programme,
- le lien avec l'ASP.

L'équipe d'animation LEADER occupe les mêmes locaux et fait partie de la même hiérarchie que le reste des chargés de missions du PETR.

De cette façon, les échanges avec certains membres du comité technique (voir plus bas) seront plus évidents, voire parfois informels, et permettront d'avoir une vision nouvelle et technique de certains projets.

L'intégration de l'équipe d'animation au sein du PETR renforce la visibilité de la stratégie LEADER dans les actions du PETR et fait de ce programme un volet à part entière du développement local. Cela est d'autant plus important que le programme LEADER s'articule avec les autres programmes portés par le PETR pour proposer des solutions de développement transversales.

► LE SECOND NIVEAU D'ANIMATION : LE COMITÉ TECHNIQUE

Un Comité technique sera constitué pour discuter des projets en amont des comités de programmation, lors desquels les décisions de financement seront prises. Son rôle consiste à appuyer le travail de l'équipe d'animation du GAL, de juger la recevabilité règlementaire des dossiers et d'enrichir les projets.

La composition prévisionnelle du Comité technique est la suivante :

- Animateurs et chargés de mission thématiques du PETR
- Agents de développement des Communautés de communes
- Office de tourisme du Pays de Thiérache
- Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre
- chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie pour la partie commerces et services, Chambre des Métiers pour les éléments techniques concernant l'artisanat, Chambre d'Agriculture
- Référents de la Mission Régionale
- Représentant du Conseil Général en charge du suivi des dispositifs européens
- Toute autre personne ressource du territoire jugée utile en fonction des projets à étudier.

Les membres du Comité ont un rôle opérationnel important sur le territoire et peuvent ainsi faire le relais et communiquer sur le programme LEADER auprès des porteurs de projets et du grand public.

Cette instance se veut comme un lieu de synergie, de capitalisation des expériences et des connaissances du terrain pour appuyer la dynamique de communication et d'émergence des projets. Les travaux du Comité technique seront soumis au Comité de programmation et conforteront les décisions de financement des membres du Comité de Programmation.

PROCESSUS DE MONTAGE ET DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Définition du projet et intégration dans la stratégie du GAL de Thiérache.

Afin d'aider les porteurs de projet à monter une opération solide et cohérente avec la stratégie locale de développement, le GAL les incitera à rencontrer, dans un premier temps, l'animateur LEADER. Ainsi, l'animateur et le porteur de projet pourront vérifier l'éligibilité de la demande en matière réglementaire et stratégique et, le cas échéant, y apporter, dans le cadre réglementaire, les mesures correctives. Dans le cas où un projet, même retravaillé, ne peut pas être éligible, l'animateur orientera le porteur vers des sources de financement actives, en lien avec les membres du Comité Technique et du Comité de Programmation.

Demande de subvention LEADER

Suite à cette première étape, les porteurs de projets communiqueront au GAL un descriptif d'opération comprenant une présentation de l'action, un calendrier de réalisation, un plan de dépenses et de financement. Une fois cette première demande de subvention transmise, les porteurs devront renseigner le formulaire de demande d'aide LEADER dédié aux opérations LEADER. Aussi, l'animateur s'attachera à assister les porteurs de projets dans cette phase qui peut s'avérer complexe.

Évaluation par le Comité de Programmation

Pour donner suite aux préconisations faites dans l'évaluation finale du programme LEADER en Thiérache 2007-2013, le mode de sélection des projets par le Comité de Programmation se fera en deux étapes.

1. L'avis d'opportunité

Lors d'un premier passage en Comité de Programmation, les projets seront présentés par les opérateurs sur la base d'une fiche de synthèse comprenant une présentation de l'action, un calendrier de réalisation, un plan de dépenses et de financement.

Ainsi le porteur de projet sera en mesure d'argumenter sur l'intérêt de son action pour le territoire et le caractère innovant de celle-ci.

Le Comité de Programmation pourra valider (ou invalider) l'intérêt du projet et sa pertinence par rapport à la stratégie du GAL.

Parfois, ils pourront également aider le porteur de projet à réorienter son projet voire à l'améliorer au regard de la stratégie et de la valeur ajoutée qu'il peut apporter au territoire. Les membres du Comité seront ainsi acteurs stratégiques du programme LEADER et non uniquement décisionnaires.

À l'issue d'une courte session de questions/réponses, le porteur de projet quittera les membres du Comité de Programmation pour que ces derniers puissent délibérer sans entrave.

À ce stade du processus, une grille de sélection servira à garder une transparence et une lisibilité de la sélection des candidatures, à assurer l'adéquation des projets avec la stratégie locale de développement du GAL et à apporter ainsi une vraie plus-value en termes de méthodologie.

Cette grille sera réalisée et validée par le Comité de Programmation dès le lancement du programme.

Certaines sessions du Comité de Programmation pourront être organisées sur le terrain, pour prendre conscience de la réalité des projets discutés et soumis pour valoriser la stratégie LEADER.

2. La structuration des projets et la demande de financement officielle

Chaque projet écarté par le Comité de Programmation devra être retravaillé par les porteurs avec l'appui de l'équipe d'animation. Une fois le projet structuré, les porteurs devront renseigner le formulaire de demande d'aide FEADER dédié aux opérations LEADER avec l'intégralité des pièces justificatives nécessaires à l'instruction réglementaire du dossier. L'animateur s'attachera à les assister dans cette phase qui peut s'avérer complexe. Dans un délai d'un mois après la réunion du Comité de Programmation, le comité technique se réunit afin de se prononcer sur l'éligibilité réglementaire des demandes.

3. La programmation du projet

Quinze jours après la réunion du comité technique, le projet passe une seconde fois en Comité de Programmation, pour une brève présentation et avis définitif.

Lors de ces réunions, le GAL organisera également des temps d'information et de débat autour de sujets d'actualité européenne. Ces sessions pourront être animées, le cas échéant, par des intervenants externes, spécialistes de la matière traitée.

Ce processus de montage, sélection et validation des projets permet d'impliquer les élus, les techniciens des collectivités locales, les représentants privés du territoire et les porteurs de projets. Il permet aux membres du Comité de Programmation d'aider à orienter le porteur de projet afin que le projet soit clairement en lien avec la stratégie du GAL.

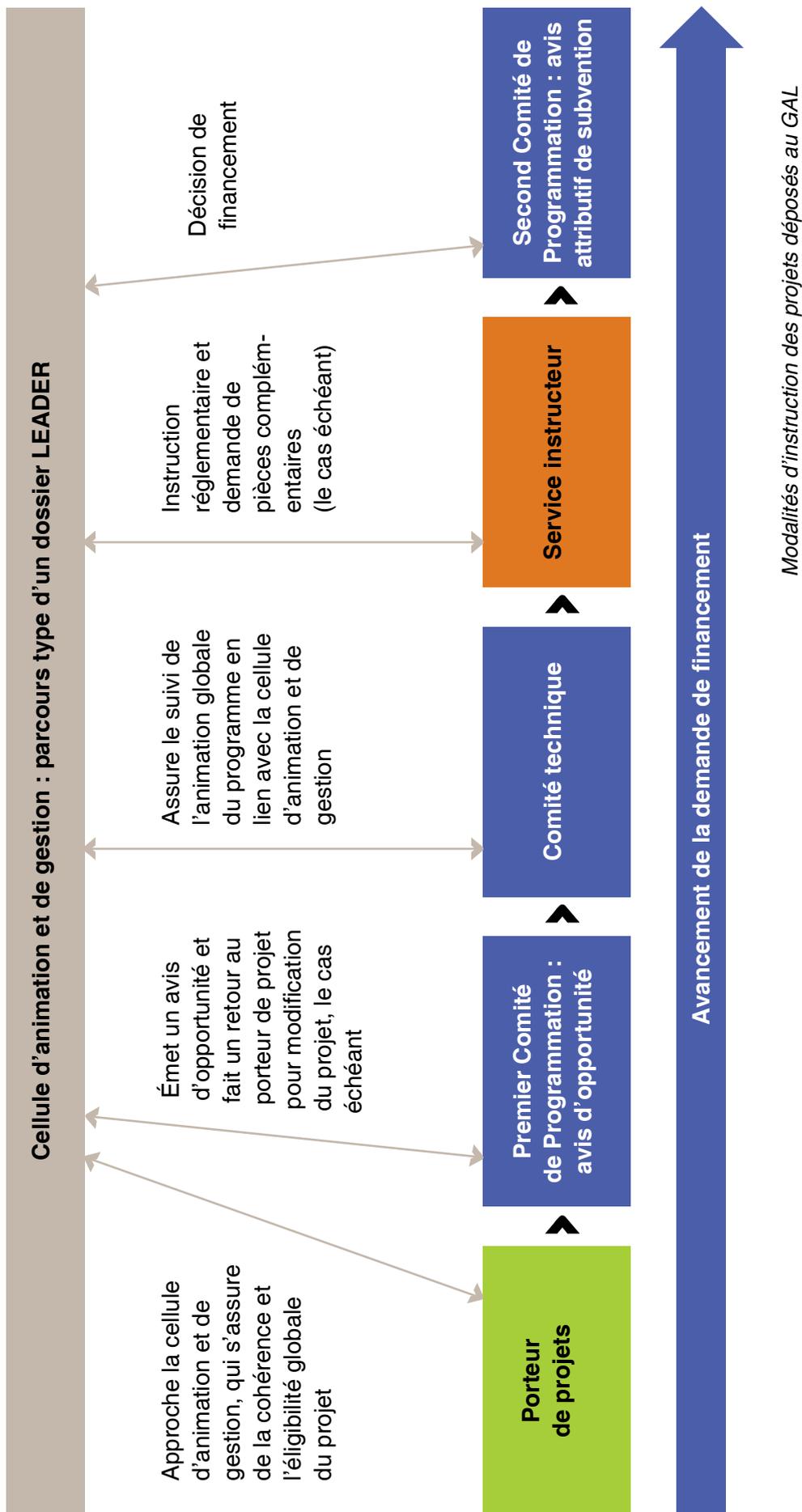
Le Comité de Programmation devient ainsi une véritable instance stratégique du territoire.

Ce processus de sélection des dossiers permet aussi d'avoir une vue globale des projets du territoire et de veiller à soutenir un ensemble de projets cohérents et complémentaires dans le cadre de la stratégie LEADER.

En agissant de la sorte, la démarche ascendante prônée par le programme LEADER est totalement respectée et mise en valeur.

Les équipes d'animation et technique s'engagent à accompagner les porteurs de projets et se positionnent comme pivot avec le comité de programmation décisionnaire.

Cette articulation facilite le portage du projet et sa légitimité pour la stratégie LEADER.



SUIVI ET ÉVALUATION

LE SUIVI DU DISPOSITIF

Il sera effectué par le gestionnaire du programme, conjointement avec l'animateur LEADER. Ils auront à leur disposition des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et utiliseront le logiciel Osiris pour le suivi financier.

Pour faciliter le suivi des projets et leur avancement, un tableau de bord sera mis en place, indiquant :

- le nombre de contacts et rendez-vous réalisés avec chaque porteur de projet
- le nombre total de porteurs de projets accueillis par la cellule d'animation, venus par eux-mêmes suite à la communication sur le programme, les conseils d'un tiers
- le nombre de projets réorientés, abandonnés et la raison
- le nombre de projets présentés en Comité technique et en Comité de Programmation
- le nombre de projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable/défavorable
- le nombre de projets programmés
- pour chaque action programmée le coût total, le coût éligible, le montant d'intervention FEADER demandé/accordé, la contribution des co-financeurs publics et privés, l'état de réalisation physique, l'avancement des mandaterments et des paiements
- l'état d'avancement de la maquette FEADER et l'évolution du fléchage des financements sur les mesures, le cas échéant
- des indicateurs de réalisation définis par le porteur de projet avec l'appui de l'animateur pendant le montage du projet
- les questions récurrentes afin d'améliorer l'efficacité de la cellule d'animation et de proposer des outils et guides adaptés.

Les éléments constitutifs de ce tableau pourront encore évoluer suite aux premiers Comités de programmation du GAL afin de faire sens à chaque membre du GAL et de contribuer à une culture commune LEADER construite au fil des projets et des questionnements et de l'expérience du programme.

Le GAL produira un rapport d'activité annuel, faisant état des données quantitatives du programme, accompagné de données qualitatives (carte de localisation des maîtres d'ouvrage et des opérations, zoom sur les opérations en cours, principales activités réalisées...). Ce rapport sera présenté lors de la première réunion du Comité syndical de l'année

et lors du conseil de développement du PETR.

Il permet de vérifier la cohérence entre les actions soutenues, les moyens mis en place et la stratégie. Finalement, il joue un rôle de partage d'information et de résultats, de veille par rapport à l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie et d'orientation. Il permettra d'identifier notamment les actions qu'il faudrait engager pour être au plus près des besoins du territoire et de ses acteurs.

Le GAL s'attachera également à proposer des outils de présentation de la stratégie et de suivi des projets accessibles et compréhensibles par tous.

CHAPITRE 6

Description de la méthode d'évaluation

L'évaluation est indispensable à la vérification de la juste attribution des financements européens et à l'adaptation du programme en cas de faiblesses identifiées. Le dispositif d'évaluation est prévu à plusieurs niveaux :

L'ÉVALUATION CONTINUE

Elle sera réalisée par l'animateur et le gestionnaire, basée sur le tableau de suivi cité ci-dessus. Réalisée lors de chaque comité de programmation, elle permettra d'apporter des informations régulières concernant le taux de réussite du programme et son avancement.

Chaque porteur de projet contribuera à nourrir la démarche d'évaluation continue en renseignant les indicateurs communs identifiés mais également en rendant compte de son opération et de sa contribution à la stratégie LEADER et au développement global du territoire.

L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Elle interviendra à mi-parcours, à un moment clé de la programmation et aura pour objectif de faire l'état des lieux de l'utilisation des fonds FEADER sur la base d'une analyse approfondie du tableau de bord cité ci-dessus. Elle sera réalisée par l'équipe d'animation et permettra d'adapter le programme aux dynamiques du territoire ou à un changement de contexte potentiel. Elle donnera lieu à l'élaboration d'un bilan (quantitatif et qualitatif) qui sera présenté au Comité de Programmation. Il validera le bilan et décidera des suites à donner.

Les moyens qui seront utilisés pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER en Thiérache seront les suivants :

- Le tableau de bord, décrit ci-dessus, résumant les indicateurs de réalisation (financiers et quantitatifs);
- Un rapport sur les indicateurs de résultats, qui auront été définis par les porteurs de projet et qui sera renseigné par ces derniers au moment où ils feront la dernière demande de paiement. Le questionnaire comprenant le rapport des indicateurs de réalisation contiendra également une courte évaluation de l'accompagnement au montage et à la réalisation du projet à renseigner.

À mi-parcours, une réunion publique de présentation des résultats intermédiaires du programme LEADER en Thiérache sera organisée pour partager les résultats et les bonnes pratiques et entretenir la dynamique de projets sur le territoire.

Cette réunion sera également l'occasion de vérifier l'efficacité de la communication du GAL sur le programme et de recueillir les conseils et avis de chacun.

L'ÉVALUATION FINALE

Elle sera réalisée par un prestataire externe. Dans un premier temps, elle aura pour objectif de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux.

Dans un second temps, elle analysera la satisfaction des membres du Comité de Programmation, de l'équipe d'animation et des porteurs de projets avec les résultats obtenus. Une partie sera consacrée à l'évaluation de l'efficacité du système de pilotage du GAL et permettra de valoriser les bonnes pratiques et celles à modifier.

Elle identifiera également l'impact du programme et l'articulation des projets soutenus. Ces éléments permettront de donner des pistes d'optimisation de l'action du GAL. Finalement, l'évaluation fera la synthèse des éléments collectés par les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact décrits dans les fiches-actions.

Les moyens utilisés pour réaliser l'évaluation finale seront :

- Le tableau de bord cité ci-dessus (indicateurs de réalisation) ;
- Les rapports d'indicateurs de résultat et de satisfaction des porteurs de projet ;
- Les bilans annuels ;
- Des sondages écrits auprès des membres du Comité de Programmation, du Comité technique, des membres de l'équipe technique et des porteurs de projet ;
- Des entretiens qualitatifs avec un groupe représentatif de membres du GAL, de la cellule d'animation et du Comité technique, de porteurs de projets et de partenaires stratégiques et financiers du GAL ;
- D'autres moyens d'évaluations proposées par le prestataire, le cas échéant.

Les résultats de l'évaluation finale seront validés par le Comité de Programmation et présentés au Conseil de Développement du Pays de Thiérache ainsi qu'au Comité syndical du PETR, structure porteuse du GAL.

L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Elle interviendra à mi-parcours, à un moment clé de la programmation et aura pour objectif de faire l'état des lieux de l'utilisation des fonds FEADER sur la base d'une analyse approfondie du tableau de bord cité ci-dessus. Elle sera réalisée par l'équipe d'animation et permettra d'adapter le programme aux dynamiques du territoire ou à un changement de contexte potentiel. Elle donnera lieu à l'élaboration d'un bilan (quantitatif et qualitatif) qui sera présenté au Comité de Programmation, qui le validera ou non et décidera des suites à donner.

DIFFUSION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

Les résultats des évaluations seront communiqués de manière synthétique dans la presse locale, sur les sites internet et outils de communication des collectivités territoriales (PETR, communautés de communes, communes, ...) afin de rendre le bilan du programme LEADER visible pour les habitants et acteurs du territoire et de renforcer la dynamique de projet sur le territoire. L'efficacité du GAL et des évaluations menées consistera à démontrer concrètement l'impact d'un dispositif européen sur le territoire.

Communication et diffusion

Afin de mobiliser les acteurs du GAL de Thiérache autour de la stratégie LEADER et de maintenir cette dynamique pendant la période de programmation, une communication régulière et multicanale est nécessaire.

LE CONTACT DIRECT

Il est indispensable pour construire des relations directes entre l'équipe du GAL et les acteurs.

Dans cette logique, différentes réunions seront organisées tout au long de la programmation :

- Des réunions grand public pour communiquer auprès d'un maximum de personnes et diffuser les informations sur la stratégie LEADER (dans un premier temps) et ses résultats (dans un deuxième temps) ;
- Des visites des projets exemplaires, innovants et transférables ;
- Des réunions avec les techniciens des collectivités et des structures partenaires ;
- Des réunions ciblées avec les élus locaux ;
- Des réunions thématiques permettront de pénétrer de nouveaux cercles et de faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire à la SLD.

LA COMMUNICATION AU SEIN DU GAL

La page internet « LEADER » du site du PETR de Thiérache a un grand intérêt pour la communication d'ordre général car elle sera mise à jour régulièrement, plus encore dans la phase de lancement du programme, et permettra de toucher un large public. Les éléments qui seront diffusés sont les suivants :

- La démarche LEADER,
- La Stratégie Locale de Développement du GAL de Thiérache,
- Les possibilités de financement avec des exemples de projets pour illustrer,
- La démarche de montage et de sélection des projets,
- Les possibilités d'appui disponibles.

En début de programmation, cette communication internet sera renforcée par des supports papiers (ou informatiques) pour sensibiliser les acteurs et élus du territoire à la nouvelle stratégie LEADER et aux opportunités de financement. Ces plaquettes seront distribuées lors des réunions et dans les différentes instances locales (communes, communautés de communes, partenaires stratégiques, têtes de réseau, ...).

Une newsletter trimestrielle sera réalisée faisant état de l'avancement du programme afin de démontrer la réalisation effective de la stratégie LEADER en Thiérache et de maintenir une dynamique de projet sur le territoire.

LA VALORISATION DE LEADER PAR LES MÉDIAS

L'intérêt est de toucher le grand public en sollicitant les médias (radios locales, articles dans la presse locale, conférences de presse) à des moments précis, comme par exemple suite aux Comités de Programmation, pour la présentation des actions subventionnées par l'Europe.

L'INFORMATION DU PORTEUR DE PROJET

Le GAL réalisera des guides spécifiques à destination des porteurs de projets, leur expliquant la démarche détaillée et les procédures pour le montage de dossier LEADER. Des plaquettes d'information thématiques seront créées pour cibler des acteurs et mettre en avant les axes de développement individuellement. Des rendez-vous individualisés pourront être organisés, afin d'accompagner les porteurs dans la définition de leur projet en cohérence avec la stratégie et les actions accompagnées. Ce mode de communication et d'aide permettra de lancer une dynamique de projets à partir d'initiatives individuelles.

LA COMMUNICATION VERS LES AUTRES TERRITOIRES

En dehors du territoire du GAL de Thiérache, la valorisation de projets exemplaires et d'autres bonnes pratiques passera par le Réseau Rural Régional, National et Européen.

La participation du GAL permettra de profiter de la coopération entre acteurs ruraux via l'échange de bonnes pratiques, d'expérience et de savoir-faire, l'identification de personnes ressources pour

faire émerger des projets de coopération et la valorisation d'actions exemplaires.

Ces activités, parfois chronophages et coûteuses, nécessitent des moyens financiers et du temps dédié. Elles sont intégrées dans le plan de financement et le système de pilotage et feront l'objet d'un programme de communication, réalisé avec l'appui du Comité de Programmation.



Familistère Godin à Guise



Paysage de Thiérache - Le Hérie la Viéville

Annexe 1

DÉLIBÉRATION DU PETR

VALIDATION DE LA CANDIDATURE DU PROGRAMME
LEADER 2015/2020 DU GAL DE THIERACHE

L'an deux mille quinze le vendredi 10 avril, à 9 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Thierry VERDAVAINE.

Conseillers en exercice : 15, Présents : 10, Représentés : 2, Votants : 12

Etaient présents : M. Christian BONIFACE, M. Mathieu CANON, M. Pierre DIDIER, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, M. Jacques MAILLARD, Mme Pascale PLOTTET, M. Thierry THOMAS, M. Thierry VERDAVAINE, M. Paul VERON.

Etaient représentés : M. Xavier BOULANDE par M. Jean-François PAGNON, M. Pierre-Marie TELLIER par M. Jean-Patrice LEJEUNE.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Pierre PREVOT

Etait absent : M. Jean-Jacques THOMAS.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Pascale PLOTTET

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme de développement rural cofinancé par le FEADER à l'échelle d'un territoire dit «organisé». Il permet concrètement de soutenir les territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement définie autour d'un thème fédérateur. Ainsi, sur la période 2007-2014, le PETR de Thiérache a bénéficié d'une enveloppe de 1.8 millions d'euros de crédits FEADER autour de la « valorisation de son patrimoine et de ses savoir-faire».

A l'occasion du comité syndical du 12 septembre 2014, les élus du PETR ont manifesté, auprès du Conseil régional de Picardie, nouvelle autorité de gestion, leur intérêt à reconduire un programme LEADER pour la période 2014/2020. Dans ce cadre, le PETR a désigné le bureau d'étude YTES pour l'accompagner dans l'élaboration de cette candidature.

Celle-ci doit être élaborée selon une méthode dont le maître mot est la concertation. Malgré les délais impartis, les élus du territoire ont fait le choix de faire participer les acteurs locaux à la définition de la stratégie locale de développement.

Un état des lieux du territoire a été réalisé en interne par l'équipe d'animation, accompagnée du bureau d'étude YTES, sur la base d'éléments existants, de recensement de données auprès de partenaires et de rencontres avec les acteurs du territoire.

Un séminaire dédié à l'élaboration de la candidature à la prochaine génération de programme a été organisé, à l'initiative du PETR de Thiérache, le 27 mars au Familistère de Guise.

Cette rencontre du 27 mars a été particulièrement riche avec l'organisation de la concertation sur la base de trois ateliers thématiques :

- Promouvoir l'image et l'identité d'une Thiérache « espace de vie »
- Valoriser le cadre de vie en préservant les spécificités du territoire
- Soutenir et renforcer le développement économique du territoire en mobilisant ses forces vives

Sur la base de ce travail, un projet de candidature LEADER a été élaboré autour de la priorité ciblée suivante : « renforcer l'attractivité productive et résidentielle de la Thiérache ». Cette ambition s'articule autour de 3 axes de développement :

- Préserver et promouvoir l'image et l'identité de la Thiérache ;
- Redynamiser le territoire en offrant des services propices au maintien et à l'accueil de la population
- Favoriser la création de richesses en dynamisant l'économie thiérachienne.

Ces axes de développement se déclinent en 15 objectifs opérationnels, eux-mêmes traduits en 7 fiches actions, dont :

- 4 fiches action thématiques ;
- Et 3 fiches action obligatoires (coopération, évaluation et animation).

Le dossier de candidature final devra être transmis à la Région Picardie, au plus tard le 30 avril prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

ACCEPTE d'être la structure porteuse du GAL de Thiérache ;

APPROUVE la stratégie locale de développement définie pour la candidature LEADER 2014/2020 autour de la priorité ciblée « Renforcer l'attractivité productive et résidentielle de la Thiérache » ;

VALIDE la candidature du GAL de Thiérache telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à déposer la candidature auprès du Conseil régional de Picardie, et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

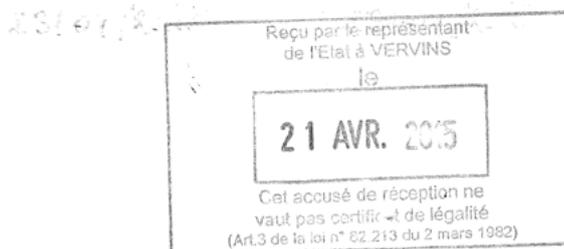
Pour extrait conforme,
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry VERDAVAINE".

Thierry VERDAVAINE.

Acte rendue exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 21/04/2015
Et publication le 23/04/2015



ANNEXE 2

Liste des communes du pays de Thiérache, par communauté de communes

CCTA : CC de la Thiérache d'Aumale

CCRG : CC de la Région de Guise

CCTC : CC de la Thiérache du Centre

CCP3R : CC du pays des Trois Rivières

CCPT : CC des Portes de la Thiérache

Aisonville-et-Bernoville CCRG	Grandrieux CCPT	Ohis CCP3R
Any-Martin-Rieux CCP3R	Grand-Verly CCRG	Oisy CCTA
Archon CCPT	Gronard CCTC	Origny-en-Thiérache CCP3R
Aubenton CCP3R	Grougis CCTA	Papleux CCTC
Audigny CCRG	Guise CCRG	Parfondeval CCPT
Les Autels CCPT	Hannappes CCTA	Petit-Verly CCRG
Autreppes CCTC	Harcigny CCTC	Plomion CCTC
Bancigny CCTC	Hary CCTC	Prisces CCTC
Barzy-en-Thiérache CCTC	Hauteville CCRG	Proisy CCRG
Beaumé CCP3R	Haution CCTC	Proix CCRG
Bergues-sur-Sambre CCTC	La Hérie CCP3R	Puisieux-et-Clanlieu CCTC
Berlancourt CCTC	Le Hérie-la-Vieville CCTC	Raillmont CCPT
Berlise CCPT	Hirson CCP3R	Renneval CCPT
Bernot CCRG	Houry CCTC	Résigny CCPT
Besmont CCP3R	Housse1 CCTC	Ribeauville CCTA
Boué CCTC	Iron CCRG	Rocquigny CCTC
La Bouteille CCTC	Iviers CCP3R	Rogny CCTC
Braye-en-Thiérache CCTC	Jeantes CCP3R	Romery CCRG
Brunehamel CCPT	Laigny CCTC	Rougeries CCTC
Bucilly CCP3R	Landifay-et-Bertaignemont CCTC	Rouvroy-sur-Serre CCPT
Buire CCP3R	Landouzy-la-Cour CCTC	Rozoy-sur-Serre CCPT
Buironfosse CCTC	Landouzy-la-Ville CCP3R	Sains-Richaumont CCTC
Burelles CCTC	Lavaqueresse CCRG	Saint-Algis CCTC
La Capelle CCTC	Lemé CCTC	Saint-Clément CCP3R
Chaourse CCPT	Lerzy CCTC	Sainte-Geneviève CCPT
Chery-les-Rozoy CCPT	Leschelles CCTC	Saint-Gobert CCTC
Chevennes CCTC	Lesquielles-Saint-Germain CCRG	Saint-Martin-Rivière CCTA
Chigny CCRG	Leuze CCP3R	Saint-Michel CCP3R
Clairfontaine CCTC	Listet CCPT	Saint-Pierre-Les-Franqueville CCTC
Clermont-les-Fermes CCPT	Logny-les-Aubenton CCP3R	Soize CCPT
Coingt CCP3R	Lugny CCTC	Sommeron CCTC
Colonfay CCTC	Luzoir CCTC	Sorbais CCTC
Crupilly CCRG	Macquigny CCRG	Le Sourd CCTC
Cuiry-les-Iviers CCPT	Malzy CCRG	Thenailles CCTC
Dagny-Lambercy CCPT	Marfontaine CCTC	Le Thuel CCPT
Dizy-le-Gros CCPT	Marty-Gomont CCRG	Tupigny CCRG
Dohis CCPT	Martigny CCP3R	Vadencourt-et-Bohéries CCRG
Dolignon CCPT	Mennevret CCTA	La Vallée-au-Blé CCTC
Dorengt CCTC	Molain CCTA	La Vallée-Mulâtre CCTA
Effry CCP3R	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy CCTC	Vaux-Andigny CCTA
Englancourt CCTC	Monceau-sur-Oise CCRG	Vénérolles CCTA
Eparcy CCP3R	Mondrepuis CCP3R	Vervins CCTC
Erloy CCTC	Montcornet CCPT	Vigneux-Hocquet CCPT
Esquéhéries CCTC	Montloué CCPT	La Ville-aux-Bois-les-Dizy CCPT
Etréaupont CCTC	Mont-Saint-Jean CCP3R	Villers-les-Guise CCRG
Etreux CCTA	Morgny-en-Thiérache CCPT	Vincy-Reuil-et-Magny CCPT
Fesmy-le-Sart CCTC	Nampcelles-la-Cour CCTC	Voharies CCTC
La Flamengrie CCTC	Neuve-Maison CCP3R	Voulpaix CCTC
Ravigny-le-Grand-et-Beaurain CCRG	Neuville-Housset CCTC	Wassigny CCTA
Fontaine-les-Vervins CCTC	Neuville-les-Dorengt CCTC	Watigny CCP3R
Fontenelle CCTC	Noircourt CCPT	Wiège-Faty CCTC
Franqueville CCTC	Le Nouvion-en-Thiérache CCTC	Wimy CCP3R
Froidestrées CCTC	Noyales CCRG	
Gercy CCTC		
Gergny CCTC		

ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Nom	Prénom	Fonction
BEAUFORT	Claude	Rédacteur de l'ancienne candidature LEADER et de la Charte de développement du Pays, Membre du Conseil de Développement
BIARD	Christine	Chargée d'actions, Agence de Services et de Paiement délégation Picardie
BOUCHE	Jean-Marie	Ex-Président de la ComCom des Portes de la Thiérache
BROSSIER	Henri	Ex-Président de la ComCom de la Thiérache du Centre
CADIOU	Murielle	Chargée de mission FEADER, Région Picardie Service Agriculture
CANON	Mathieu	Agriculteur, Membre du Comité de programmation
CARTON	Sébastien	Directeur de la ComCom Thiérache du Centre
CHARPENTIER	Franck	Directeur de la ComCom Portes de la Thiérache et Porteur de Projet
CHICALSKI	Isabelle	Vice-Présidente de l'Office de tourisme
COCHET	Hugues	Président de la ComCom de la Région de Guise
DIDIER	Pierre	Président de la ComCom des Portes de la Thiérache
DOUCY	Jean-Louis	Ex-Directeur général des services de la ComCom Thiérache d'Aumale
DUMESGES	Nadège	Chargée de mission FEADER, Région Picardie Service Agriculture
DUMON	Patrick	Président de la ComCom de la Thiérache d'Aumale
FAVAUDON	François-Xavier	Directeur de la ComCom Région de Guise
FLEURY	Virginie	Directrice du PETR
GOSSET	Michel	Agriculteur, Membre du Comité de programmation
GUYOT	Oriane	Chargée de mission, Chambre d'agriculture de l'Aisne
GUYOT	Romain	Chargé de mission, Région Picardie Mission régionale
HALLART	Guénaël	Membre de la SEPRONAT, Membre du Comité de programmation
HIARDOT	Aurélie	Chargée de mission, DRAAF Picardie
LEBON	Angélique	Directrice générale des services, ComCom Thiérache d'Aumale
MATHIEU	Jean	Ex-Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne
POINSOT	Laurent	Directeur du Pôle Aménagement rural, Chambre d'agriculture de l'Aisne
PREVOT	Jean-Pierre	Maire Adjoint aux finances, Ville de Guise
SZYMUSIAK	Yves-Marie	Président du Conseil de Développement
THURETTE	Fabien	Animateur LEADER
VERDAVAINE	Thierry	Président du PETR de Thiérache
VERON	Paul	Président de la ComCom de la Thiérache du Centre
VIGNERON	Pierre	Ancien Directeur du Conservatoire National de musique Douai, Membre du Conseil de Développement

ANNEXE 4

GRILLE DE SÉLECTION DES DOSSIERS

► L'adéquation du projet avec la stratégie du GAL

- Le projet rentre-t-il dans la SLD ?
- Le projet concerne-t-il plusieurs fiches-actions ou objectifs opérationnels du programme ?
- S'agit-il d'une action de mutualisation ? Ou en présente-t-elle des perspectives ?
- S'agit-il d'un projet de coopération ou à un rayonnement supraterritorial ?

► La viabilité du projet

- Le budget est-il réaliste et efficient ?
- Quelles sont les retombées directes et indirectes du projet ?
- Le calendrier est-il réaliste ?
- Le projet s'inscrit-il dans d'autres politiques territoriales ?
- Les chances de réussite du projet sont-elles suffisamment élevées ?
- Quelle pérennité de la structure et du projet ?
- Pour une action pluriannuelle, le porteur peut-il s'autonomiser financièrement (dégressivité de l'aide LEADER, maxi 3 ans année n = 80% FEADER, n+1 = 65%, n+2 = 50%)

► La mise en œuvre du projet

- Le projet associe-t-il des partenaires pertinents ?
- Les moyens et méthodes utilisés pour la réalisation du projet, sont-ils cohérents et efficaces ?
- Le porteur de projet a-t-il envisagé de mettre en œuvre des mesures de communication ?
- Le porteur de projet a-t-il prévu un dispositif d'évaluation ?
- Le calendrier de réalisation est-il réaliste ?
- Le profil des opérateurs est-il en adéquation avec l'objet et les ambitions de la demande ?

► Les critères spécifiques LEADER

- Le projet s'inscrit-il dans une approche de développement soutenable ?
- Le projet envisage-t-il l'utilisation de TIC ?
- Le projet est-il exemplaire ?
- L'opération est-elle transférable ?
- Le projet apporte-t-il de l'innovation (technique, sociale, partenariale, méthodologique ...) sur le territoire ?

► Les critères spécifiques des mesures

- ...
- ...

ANNEXE 5

COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRE SUPPLÉANTS
Collège Public	
<p>Thierry Verdavaine – Président du PETR Thierry Thomas – 1er Vice-Président du PETR</p> <p>Paul Véron – Président de la CCTC Régis Fostier – Vice-Président de la CCTC</p> <p>Jean-Jacques Thomas – Président de la CCP3R Patrick Feuillet – Vice-Président de la CCP3R</p> <p>Hugues Cochet – Président de la CCRG Jean-Pierre Prévot – Vice Président de la CCRG</p> <p>Patrick Dumon – Président de la CCTA Christian Boniface – Vice-Président de la CCTA</p> <p>Pierre Didier – Président de la CCPT Jean-François Pagnon – Vice-président de la CCPT</p>	<p>Suppléants à définir après consultation des instances communautaires</p>
Collège privé	
<p>Yves-Marie Szymusiak – Conseil de développement</p> <p>Henri Brossier – Conseil de développement Claude Beaufort – Conseil de développement Alain Brunet – Conseil de développement Jean-Louis Felbacq – Conseil de développement Pierre Vigneron – Conseil de développement Guénaël Hallard – Conseil de développement</p> <p>Johan Waret – METS Isabelle Chicalski – Office de Tourisme Philippe Bey – Intégrale Michel Gosset – Exploitant agricole Philippe Meuret – Directeur du CFPPA Vincent Lamoureux – Association Histoire et Patrimoines Maxime Karmusik - Thiérache Sport Nature</p>	<p>Françoise Gion – Conseil de développement Jacques PACHOT – Conseil de développement Odile Gourlin – Conseil de développement Alain Turck – Conseil de développement Olivier Lavenant – Conseil de développement Stéphane Bizeau – Conseil de développement Nicolas Maineray – Conseil de développement</p> <p>Régis Charles-Hermans – Au nid vert Sabine Varago – Office de Tourisme Alexandre Vitel – Familistère de Guise Jean-Claude Batteux – Exploitant agricole Marie-Danielle Saintes – Mission Locale Thierry Jahn – la Bigarrure Olivier Tabary – Président du SFAM</p>

ANNEXE 6

ARBORESCENCE LEADER

PRIORITÉ CIBLÉE

Renforcer l'attractivité productive et résidentielle de la Thiérache





THIERACHE
LE PAYS NATURE